

ASSOCIATION EN CHEMIN



**RAPPORT
MORAL**

**RAPPORT
D'ACTIVITE**

**RAPPORT
D'ORIENTATION**

ANNÉE 2021



SOMMAIRE

RAPPORT MORAL 2021 – page 2

CHIFFRES CLES 2021 – page 3

LE PÔLE PRECARITE-SANTE – page 4

Accueil de Jour	p. 5
Service social	p. 6
Promosoins	p. 8
Appartements de Coordination Thérapeutique	p. 9
Résidence solidaire	p. 11
Alerte climatique	p. 12
Foyer pour MNA	p. 12
HU Maternité	p. 14

LE PÔLE LOGEMENT – page 15

Maison Relais	p. 15
AVDL / ALT	p. 17
Intermédiation Locative	p. 19
ASLL	p. 20
10 000 logements	p. 22

LE PÔLE INSERTION PRO – page 23

Chantiers d'insertion	p. 23
AGIRE 3	p. 26
PIC QPV #1 Emploi1 Soutien	p. 30

LE PÔLE ASILE – page 31

HUDA	p. 31
CADA	p. 35
CPH	p. 38
Réinstallés	p. 41
Formation linguistique	p. 42
UPE2A	p. 43

LE PÔLE PARENTALITE-PROTECTION - page 44

Plateforme d'accompagnement des FVV	p. 44
Logements pour femmes victimes de violences	p. 45
Appartement parental	p. 46
Café des parents	p. 46

LE PÔLE PREVENTION DE LA RECIDIVE - page 47

CPCA	p. 47
------	-------

RAPPORT D'ORIENTATION - page 48

RAPPORT MORAL

L'année 2021 a démarré par un gros travail administratif issu de la fusion par absorption des associations « Le Cairn » et « Le Jalon », devenues En Chemin au 31 décembre 2020.

En tout début d'année, a été mise en œuvre au 6 rue du Rempart à Hyères la plateforme de prise en charge globale des femmes victimes de violences au sein du couple, et 4 nouveaux logements fléchés sont venus s'ajouter aux 3 déjà existants. Toujours en direction des femmes, nous avons ouvert sur la commune de La Garde 10 logements d'hébergement d'urgence maternité. Il s'agit de 10 studios d'environ 30 m² qui ont vocation à accueillir des femmes souvent isolées en dernier semestre de grossesse ou sortant de maternité avec nourrisson, sans solution d'hébergement.

En tout début d'été, nous avons pu procéder au très attendu déménagement de l'Accueil de jour qui a intégré ses nouveaux locaux du 9 rue de Verdun après différents retards dûs aux travaux puis à la crise sanitaire.

Dans les étages supérieurs, nous avons ouvert 6 appartements de coordination thérapeutique financés en ce qui concerne le fonctionnement par l'Agence Régionale de Santé.

Ils accueillent des personnes isolées, souffrant de diverses pathologies, ou en convalescence, sans solution d'hébergement.

Sur le Pôle Logement, nous avons mobilisé en complément 27 appartements en IML.

Sur le Pôle Asile, nous avons procédé à l'extension du CADA, passé de 60 à 90 places.

En ce qui concerne le Pôle Insertion Professionnelle, nous avons, via un consortium porté par Face Var, répondu à l'appel à projet PIC QPV et avons donc une chargée de mission CIP qui intervient sur les publics invisibles des quartiers Val Des Rougières et Centre Ancien à Hyères, Romain Rolland à La Garde, Ste Musse et Beau-lieu à Toulon.

Nous avons, dans le cadre des chantiers d'insertion, ouvert 2 nouveaux garages, créant ainsi 24 postes supplémentaires en CDDI. Outre celui de La Valette, il existe dorénavant 1 garage en ACI à Hyères et un troisième à Cuers.

Au 31 décembre 2021, l'association comptait 183 salariés et 37 bénévoles (15 professionnels de santé sur Promosoins et 22 bénévoles socio-culturels) ainsi que 6 membres du Conseil d'administration.

Je tiens à tous les remercier, salariés, bénévoles et administrateurs, pour la qualité de leur travail et de leur engagement sans faille.

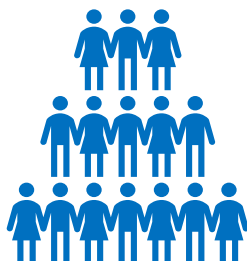
Je remercie également l'ensemble de nos partenaires opérationnels et financiers, sans qui tout ceci ne serait pas possible.

La Directrice générale va vous donner plus de détails dans le cadre du rapport d'activité avant le rapport financier et le rapport d'orientation.

Le Président,

Paul Lambert.

CHIFFRES CLES 2021



183 salariés sur l'année



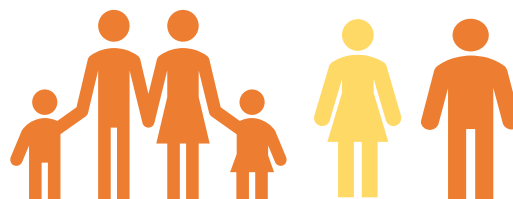
15 locaux professionnels
242 logements au 31/12/2021



4 établissements Loi 2002-2



4 824 personnes accompagnées



1 015 personnes hébergées ou logées

1

PRECARITE SANTE

Détail des chiffres du Pôle Précarité-Santé en 2021

30 221 passages annuels et 1 141 personnes accompagnées

ACCUEIL DE JOUR

- **15 445** repas servis : 5 693 petits déjeuners, 6 557 repas de midi et 3 195 repas du soir (pour le CHRS)
- **1 508** douches ; **962** passages à la laverie (**1 971** lavages et séchages)
- **1 139** passages bagagerie
- **619** personnes ayant fréquenté l'Accueil de jour en 2021

SERVICE SOCIAL

- **125** entretiens de premier accueil et **903** entretiens dans le cadre du RSA
- **101** personnes domiciliées dont **87** suivies dans le cadre du dispositif RSA
- **2 081** remises de courriers, représentant **2067** courriers ou colis distribués

PROMOSOINS

- **1 460** passages au cabinet médical et dentaire
- **786** entretiens par le travailleur social
- **375** passages et **419** entretiens sur les « Consommations à risques »

APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUE

- Démarrage en septembre 2021
- **118** entretiens et accompagnements physiques

ALERTE CLIMATIQUE

- **32** passages

RESIDENCE SOLIDAIRE

- **4 282** nuitées en 2021
- **586** entretiens sur la même période

FOYER D'HEBERGEMENT POUR MNA

- **36** mineurs accompagnés
- **16** jeunes sortis

HU MATERNITE

- Démarrage fin 2021

Accueil de jour

15 445 passage Espace Repas en 2021
1 508 douches, et 962 passages à la laverie
1 139 passages bagagerie en 2021

- **Espace repas**

15 445 repas : 5 693 petits déjeuners, 6 557 repas de midi et 3 195 repas du soir (pris au CHRS)

Depuis le déménagement intervenu en mars 2021, l'espace d'accueil et de restauration est situé au 9 rue de Verdun. Il est ouvert tous les jours du lundi au vendredi de 08h à 14h, ainsi que les samedis et jours fériés (hors dimanche) de 08h à 14h. Sont comptés dans les chiffres ceux destinés aux résidents du CHRS, et pris dans leurs locaux.



Cet espace est bien repéré par les personnes et les partenaires. Les accueillis apprécient tout particulièrement la convivialité qui règne dans ce lieu et qui est maintenue grâce au travail du personnel salarié. Trois agents d'accueil se relaient pour assurer l'accueil des personnes, le service des repas et rendre le lieu chaleureux.

Ainsi, les usagers peuvent venir prendre un repas copieux ou un café. C'est pour eux l'occasion de se rencontrer, de discuter, d'échanger sur leurs problèmes ou sur tout autre sujet et ainsi de favoriser pour ce public le lien social. La présence d'un travailleur social au sein du local favorise un accès aux droits et à la santé des publics précaires.

Le local est doté d'un système vidéo de diffusion d'informations et de messages de prévention.

Les fêtes de fin d'année ont été l'occasion de distribuer des repas plus festifs. Le 25 décembre, un repas de Noël a rassemblé des personnes souvent très isolées durant ces périodes de fêtes. Un repas festif a également été proposé aux accueillis le 31 décembre 2021. Par l'intermédiaire du CIL de La Bayorre, l'association a bénéficié d'une donation de cadeaux de Noël, que nous avons distribué aux bénéficiaires du Pôle Précarité-santé et du Pôle Logement et pôle Parentalité-Protection. Près de 150 cadeaux au total ont été distribués pour des hommes, femmes isolées, et des enfants).

- **Point eau**

1 508 douches, et 1 971 lavages et séchages

Le Service Point Eau, situé au 24 rue de Verdun, est ouvert de 8h à 12h, du lundi au samedi.

Le Point Eau est bien repéré sur Hyères, il fonctionne à flux tendu du fait de la diminution des heures d'ouverture (jusqu'à 14 douches par matinée pour 2 douches).

Le Point Eau offre un service d'entretien du linge et permet de se doucher dans de bonnes conditions de confort et d'hygiène.

Ce service est accessible aux personnes sans domicile ou aux personnes logées ou accompagnées dans le cadre des dispositifs du Pôle Logement.

Un agent d'accueil assure une permanence au quotidien et contribue par sa présence et les échanges avec les usagers au maintien du lien social.



Le Point Eau favorise le maintien de l'hygiène pour les personnes les plus démunies et participe ainsi à la restauration de leur dignité et de leur estime d'elles-

mêmes.

- **Bagagerie**

Le service Bagagerie est situé au 18 rue de Verdun. 16 casiers individuels ont été aménagés. Ce service est ouvert du lundi au vendredi de 08h30 à 12h.



La durée de dépôt des bagages est de 3 mois renouvelables. Ce dépôt se fait dans le cadre d'un contrat et est soumis à un inventaire.

Ce service s'adresse aux personnes en grande précarité sans domicile fixe.

- **Adulte-relais**

Depuis plusieurs années maintenant, dans le cadre du dispositif « Adulte relais » de la Préfecture, un médiateur vient renforcer l'équipe de l'Accueil de Jour. Par sa présence et sur le principe « d'aller vers » en permanence, il veille, aux abords de l'Accueil de Jour, à une conduite respectueuse des accueillis avec le voisinage (bruit, attroupements bloquant le trottoir), à prévenir tout conflit ou situation pouvant dégénérer. Il doit également être un lien dans les relations entre les personnes SDF, les commerçants du quartier et les habitants. Il a pour missions la captation des publics sans domicile fixe, le renforcement du lien social entre les personnes accueillies à l'Accueil de Jour et les riverains. Nous avons constaté une diminution importante des plaintes du voisinage de l'Accueil de jour et des incivilités, ce, malgré un contexte sanitaire très complexe et une organisation spécifique visant à appliquer les gestes barrière en période de COVID. Durant cette période de confinement, nous avons dû modifier nos pratiques et procéder principalement à de la distribution alimentaire et des accompagnements sociaux. L'Adulte Relais est intervenu sur plus de 185 situations conflictuelles (entre accueillis) avec quasiment à chaque fois, du fait de sa simple

présence, une résolution de conflit ou à défaut une gestion adaptée du conflit naissant. Les situations ainsi aplanies ont été d'ordres divers (tension, conflit ethnique, vol, altercation sur fond d'alcoolisme ou de drogue, etc..).

En outre, de gros travaux ont impacté la rue de Verdun et l'Accueil de jour cette année encore. Ceux-ci ont causé des gênes dans le fonctionnement du service ainsi que pour les habitants. Le médiateur a su faire preuve de pédagogie pour expliquer le projet du futur aménagement ou faire remonter à chaque fois les questionnements des riverains.

Quelques chiffres :

- 78 contacts et réponses aux sollicitations des riverains
- 185 interventions sur des situations conflictuelles dans l'Accueil de jour et dans les rues adjacentes
- 162 situations conflictuelles résolues
- Nous n'avons enregistré que quelques demandes du voisinage en 2021, auxquelles nous avons à chaque fois apporté une réponse en toute transparence ; ce qui démontre l'utilité, l'efficacité et le bien-fondé de cette action essentielle
- 12 personnes exclues temporairement ou définitivement en 2021

Service social

101 personnes différentes domiciliées, et 2 067 remises de courriers en 2021

125 entretiens de premier accueil et 903 entretiens RSA réalisés en 2021

L'association est conventionnée par le Conseil Départemental en tant que référent de parcours dans le cadre du RSA pour un public en grande précarité. L'assistant social est en charge de l'accompagnement global de 45 personnes Sans Domicile Fixe bénéficiaires du RSA et domiciliées auprès de notre association. Il reçoit les personnes, à minima mensuellement, soit à leur demande, soit sur convocation.

Les bénéficiaires du RSA suivis sont des personnes vivant dans des conditions d'hébergement précaires. Ces personnes ont connu pour la plupart un parcours familial et professionnel chaotique.

Leurs demandes prioritaires, après l'acquisition ou le rétablissement de leurs droits, concernent un logement autonome et un emploi.

Le projet d'insertion de la personne et ses objectifs sont formalisés dans un contrat d'insertion qui est validé par le Conseil Départemental. Toutes les personnes suivies doivent avoir un contrat d'insertion.

L'association En Chemin est conventionnée pour accompagner 45 personnes.

Le Service Social de l'association propose également un service de domiciliation. Les personnes sollicitant une élection de domicile auprès de l'association doivent pouvoir prétendre au RSA et être sans domicile stable.

Un entretien préalable à la domiciliation permet, d'une part de s'assurer que les personnes remplissent bien les conditions de domiciliation, et d'autre part d'effectuer un premier diagnostic social. L'attestation d'élection de domicile est établie pour une durée maximale d'un an. Elle peut être renouvelée à terme.

L'objectif du Service social est de permettre l'accès aux droits et d'accompagner les personnes dans leurs démarches d'insertion.

- d'accompagner ces personnes dans l'acquisition ou la restauration des droits communs (RSA, PUMA, CMU-C, ...) ainsi que de veiller à leur maintien
- d'aider les personnes dans leur recherche de logement et/ou d'hébergement afin de réduire la fréquentation de logements précaires ou de lieux d'errance
- de clarifier leur projet social ou professionnel et de les accompagner vers sa réalisation dans le cadre d'un contrat d'insertion, en mobilisant l'ensemble des mesures nécessaires à la réalisation du parcours
- éventuellement de les amener à prendre conscience de leurs problématiques en matière de santé
- de valoriser les compétences des personnes et favoriser le lien social, leurs savoir-faire
- d'orienter les bénéficiaires vers les partenaires compétents en fonction de leurs demandes spécifiques.

Situation des bénéficiaires domiciliés

En 2021, à leur arrivée, 39% des domiciliés sont sans ressources ou en attente d'ouverture de droits. Leurs conditions de vie sont précaires : 64.7% vivent en squat, dans des véhicules, dans des abris de fortune ou sous une toile de tente.

Après l'accès aux droits, la recherche de logement ou d'hébergement constitue l'axe principal des actions mises en œuvre.

Les propositions d'orientations vers des structures d'hébergement ne rencontrent pas aisément l'adhésion du public. En effet, parmi les domiciliés, certains ont déjà connu des temps d'hébergement en structures collectives, hors département ou dans le département, et ne souhaitent pas y retourner, mettant en avant des difficultés liées à la promiscuité, à la violence... D'autres rencontrent des difficultés à s'adapter au règlement des structures ou ne veulent pas quitter Hyères, ce qui limite les possibilités.

L'accès au logement autonome est très restreint compte tenu du montant des loyers et des garanties demandées par les bailleurs. L'accès au logement dans le parc locatif social reste également limité.

Au-delà de la problématique de logement et d'hébergement, ces personnes peuvent aussi présenter des difficultés au regard de la santé, liées le plus souvent aux conditions de vie précaires, à des conduites addictives, des maladies chroniques, des troubles psychiatriques ...

Pour les personnes qui ne disposent pas encore d'une couverture santé à leur arrivée, Promosoins apporte une première prise en charge par le biais des consultations médicales et dentaires.

Concernant l'insertion professionnelle, les freins repérés sont nombreux : faible qualification, parcours professionnel discontinu, absence de mobilité, auxquels s'ajoutent des problématiques de logement et parfois de santé.

En 2021, l'activité de domiciliation a continué à être régulée afin de rester dimensionnée aux capacités d'accueil et de gestion des flux de l'association. Nous avons accepté 73 nouvelles domiciliations en 2021 et effectué 49 renouvellements, portant le total de personnes domiciliés durant l'année 2021 à 102. 44 demandes de domiciliation ont dû être refusées, les personnes ayant alors été orientées vers le CCAS.

La répartition par sexe du public domicilié met tou-

jours en évidence une forte représentation masculine (84%).

Résultats obtenus

- Bon repérage du Service Social par les usagers et les différents partenaires sociaux.
- Le taux moyen de contractualisation des allocataires RSA est très satisfaisant compte tenu de la spécificité du public, soit 92.5%.
- Les freins à l'accès à l'emploi sont multiples : faible qualification, longue période d'inactivité, absence de permis de conduire et de véhicule. Les problématiques santé, addictions et judiciaires contribuent aux difficultés d'insertion professionnelle.
- Sur les 37 sorties de l'action, plus de 64 % ont été positives : accès à l'emploi et/ou un logement.

Les actions menées par l'association auprès des bénéficiaires du RSA et du public précaire sont bien identifiées par l'ensemble de nos partenaires que nous avons rencontrés régulièrement durant l'année.

Notre participation aux commissions mensuelles de l'équipe pluridisciplinaire du Conseil Départemental s'est poursuivie tout au long de l'année.

Promosoins

Volet « Promosoins - Médico-social » : 1 460 passages en 2021 – 786 entretiens

Volet « Consommations à risques » : 375 passages en 2021 – 419 entretiens

Volet « Promosoins - médico-social »

Notre action s'adresse à un public très précaire fréquentant notre association ou orienté par nos partenaires.

L'objectif est d'accueillir et de permettre un accès aux soins et au droit commun pour les personnes en situation de précarité en :

- favorisant l'accès aux soins médicaux et dentaires et leur continuité et permettant un autre mode de prise en charge que le service des urgences de l'hôpital ;
- favorisant l'accès à un service social pour une réappropriation des droits ;

- coordonnant les différents acteurs sanitaires et sociaux afin d'assurer une continuité des soins et un suivi social.

Afin de compléter cette action, une psychologue intervient dans les locaux de l'Accueil de Jour et travaille en coordination avec les médecins et les travailleurs sociaux afin de faciliter une meilleure prise en charge du public.

Promosoins dispose d'un cabinet médical et d'un cabinet dentaire ainsi que d'un local à pharmacie sécurisé, situés au 11 rue de Verdun.

En 2021, 6 médecins bénévoles, 4 infirmières bénévoles et 3 pharmaciennes bénévoles ont assuré des vacations 3 fois par semaine.

1 dentiste bénévole a assuré 1 permanence par semaine, jusqu'au mois de juin 2021. 1 podologue bénévole est intervenu sur RDV. 1 psychologue a assuré une permanence hebdomadaire dans le cabinet médical.

Le travailleur social reçoit le public au 18 rue de Verdun. Il assure des entretiens sociaux dans le cadre de permanences couplées aux vacations médicales et dentaires et sur RDV pour la constitution et le suivi des dossiers.

Il effectue également des accompagnements physiques vers des lieux de soins ou des centres d'examen.

Il assure la diffusion d'informations de prévention au sein de l'Accueil de Jour.



Ainsi en 2021, 254 personnes ont pu bénéficier des actions de Promosoins, dont 172 hommes, 58 femmes et 24 enfants. Ceci a donné lieu à 1 455 passages, décomposés comme suit :

- 621 consultations médicales ;
- 51 consultations dentaires ;
- 327 soins infirmiers ;
- 276 délivrances de médicaments ;
- 21 soins de pédicurie ;
- 159 entretiens avec la psychologue.

Le travailleur social a pu ainsi effectuer 85 ouvertures et renouvellements de droits (PUMA, C2S -Complémentaire santé solidaire, accès à une mutuelle, AME). Elle a également réalisé 786 entretiens.

La convention signée avec la CPAM en 2017 se poursuit et permet une rapidité et une fluidité dans le traitement des dossiers d'ouverture de droits, tous services de l'association confondus. En effet, ce travail partenarial a permis l'examen de 102 dossiers (complémentaire santé solidaire, aide à la complémentaire et demandes diverses) pour un délai moyen de traitement de 14,70 jours.



Faciliter l'accès aux soins et s'assurer d'un suivi régulier pour les plus fragiles, redonner un rôle actif aux bénéficiaires, ont constitué les axes des interventions de l'équipe de Promosoins.

Volet « Consommations à risques »

Depuis 2016, Promosoins a été enrichi d'une action de prévention des conduites à risques, avec du temps de travailleur social, la mise à disposition de documentation. Les bénévoles, les salariés et intervenants étaient confrontés au quotidien à de nombreuses problématiques d'addiction, représentant un frein à la prise en charge médico-sociale et nécessitant un

accompagnement spécifique.

L'action consiste à favoriser l'accompagnement et l'accès aux dispositifs de prise en charge spécialisés en addictologie pour les publics précaires, notamment sans domicile fixe.

Elle a plusieurs volets :

- mise en place d'un fonds documentaire accessible à l'ensemble des usagers ;
- permanences de travailleur social (entretiens individuels) ;
- accompagnement physique vers des structures spécialisées (dépistage et soins en addictologie) ;
- permanence mensuelle de l'association AIDES, qui lors de ses 11 permanences a réalisé 43 entretiens et échanges de groupe, a eu plus de 120 contacts, et a réalisé 29 dépistages (VIH, VHC). Elle distribue à l'occasion de ces permanences divers matériels (pré-servatifs, matériel d'inhalation, d'injection...).

Nous avons pu conclure en 2019 une convention avec le CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) Equinoxe. Cette structure a tenu 31 permanences en 2021, au sein de notre Accueil de jour, à destination des personnes souhaitant se faire accompagner dans la réduction ou l'arrêt de leurs consommations. Elle propose également aux usagers qui le souhaitent de participer, dans ses locaux, à des groupes de parole « addiction » ou des groupes thérapeutiques sur les conduites addictives.

Cette action a par ailleurs permis à l'association d'étendre son champ d'intervention en mettant en place des actions de prévention en matière de consommations à risques.

Appartements de Coordination Thérapeutique

Ouverture en septembre 2021

Suite à un appel à projets lancé fin 2020 par l'ARS (Agence Régionale de Santé) PACA, nous avons ouvert le lundi 6 septembre 2021 6 places d'Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT).

Ces logements sont situés au 9 rue de Verdun dans le centre-ville d'Hyères, à proximité de toutes les commodités et desservis par des transports en commun, dans un bâtiment neuf aux normes PMR, dédié à cet

effet. Il s'agit ainsi, conformément aux attentes, d'y proposer un hébergement temporaire pour des personnes atteintes de maladies chroniques en situation de fragilité psychologique et sociale et nécessitant des soins et un suivi médical.

Les 6 T1, avec sanitaires adaptés PMR et ascenseur, sont entièrement équipés. En outre, afin de lutter contre l'isolement, une salle d'activité y est proposée, tout comme la connexion internet dans chaque logement.

Fonctionnant 365 jours par an, les ACT, s'appuient sur une triple coordination médicale / sociale / psychologique afin de permettre l'observance des traitements, l'accès aux soins, l'ouverture des droits sociaux et l'accompagnement à la réadaptation sociale.

Une équipe pluridisciplinaire organise l'accompagnement social, psychologique et médical : la coordination médicale est assurée par un médecin, aidé par du personnel paramédical le cas échéant ; la coordination sociale est assurée par un travailleur social diplômé d'Etat (CESF) ; la coordination psychologique est assurée par une psychologue clinicienne. Elle comprend l'écoute des besoins, le soutien, ainsi que l'évaluation des critères d'autonomie sociale pour accéder au dispositif et de l'adhésion de l'utilisateur.

L'adhésion à cette prise en charge globale de la personne accueillie est un préalable à son admission. Cette adhésion engage le résident pour toute la durée du séjour. Le résultat attendu est l'amélioration de son état de santé et de sa situation.

L'ouverture du service

Nous avons communiqué vers nos partenaires par un mailing large sur l'ensemble du département fin août (environ 80 adresses mail). Nous avons également ouvert nos portes en accueillant nos partenaires proches (CCAS de la ville d'Hyères, UTS VGIO et la PASS de l'hôpital d'Hyères) en septembre 2021.

Nous avons élaboré et ajusté en équipe pluridisciplinaire les outils institutionnels indispensables (procédure d'admission, plaquette de présentation, dossier d'admission et de suivi, tableaux de bord, etc...).

Les admissions

Nous avons reçu 22 dossiers d'admission en 2021 : 15 refus et 7 admissions. Sur les 7 admissions, 1 a refusé d'entrer aux ACT.

Le dossier d'admission est constitué d'un volet social et d'un volet médical.

Sur les 7 candidats admis :

Les services sociaux orienteurs sont : 2 En Chemin, 1 UTS, 1 établissement de soins, 1 service tutélaire, 1 PASS, 1 autre association partenaire.

Les services médicaux orienteurs sont : 6 médecins hospitaliers et 1 médecin traitant

Les 22 demandes (volets social et médical) proviennent toutes sans exception du département du Var.

Le motif des refus sont les suivants : 6 pour situation de santé incompatible ou trop « lourde » ; 5 pour absence de besoin de coordination thérapeutique identifié ; 2 autres ; 1 refus du candidat.

Un échelonnement de l'admission et de l'accueil des résidents a été pensé. Nous avons accueillis nos deux premiers résidents ensemble au même étage pour éviter le sentiment d'isolement les 13 et 14 octobre 2021.

Profil du public

Sur les 7 personnes admises, il y a 5 hommes et 2 femmes, avec une moyenne d'âge de 48 ans. 6 sont célibataires et 1 est divorcé.

Leurs situations initiales sont les suivantes : 4 personnes en logement privé, 1 en établissement de soins, 2 sans logement. 1 personne est sous protection juridique (tutelle).

Sur les 7 admissions, les pathologies principales motivant la demande sont : 2 pour de la neurologie, 1 pour de la diabétologie, 1 pour addictologie, 1 pour de la pneumologie, 1 pour la cardiologie, 1 pour maladie infectieuse.

Les autres pathologies associées motivant les demandes sont : 1 pour des troubles de l'humeur, 1 pour de la traumatologie, 1 pour de la psychiatrie, 1 pour maladie infectieuse, 1 pour de la pneumologie. 4 personnes sont bénéficiaires de l'AAH, 1 de l'ARE, 1 du RSA, 1 personne est retraitée.

4 personnes sur 7 ont un médecin référent

4 personnes sur 7 présentent des troubles psychiques associés

4 personnes sur 7 présentent des conduites addictives associées

3 personnes sur 7 sont sans entourage (amical et/ou familial)

On le voit, le public reçu est bien celui visé par le dispositif des ACT : des personnes sortant de soins, en situation précaire, ayant des troubles associés, sans logement ou sans entourage leur permettant de suivre leur traitement médical de façon optimale.

Il a fallu mettre en place des interventions infirmières à domicile pour 4 personnes ; des lits médicalisés pour 3 personnes et des interventions aide à domicile pour 2 personnes.



Suivi de l'activité du service

1 réunion des résidents a eu lieu le 30/11/2021. Un échange convivial et chaleureux sur les expériences de vie de chacun s'est déroulé entre les résidents. « La vie à la rue » a été notamment évoquée.

Pour les fêtes de fin d'année, 1 sortie collective au marché de Noël d'Hyères et 1 goûter festif le 24 décembre ont eu lieu.

Le suivi des résidents a donné lieu à : 13 accompagnements physiques pour des RDV médicaux ; 15 réunions d'équipe ; 59 entretiens sociaux ; 46 entretiens psychologiques ; 112 consultations médicales par le médecin coordonnateur ; 68 contacts ont été établis avec les partenaires (mail + appels téléphoniques...).

8 temps de synthèse d'équipe élargis aux partenaires intervenants et/ou référents des situations des résidents.

19 dossiers administratifs ont été constitués (ouverture de droits MDPH et/ou aggravation, ouverture de droits RSA, CAF, DALO, FSL, Carte Nationale d'Identité...).

Résidence solidaire

4 282 nuitées et 586 entretiens en 2021

La Résidence Solidaire dispose de 4 chambres individuelles et de 4 chambres doubles. Nous avons obtenu une extension de l'agrément CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) au mois d'août 2017, ce qui porte l'accueil possible à 12 places de stabilisation et 2 places d'urgence à l'année.

La Résidence Solidaire s'adresse aux personnes (homme, femme, couple) non accompagnées d'enfants qui ne disposent pas à un moment donné d'un toit et qui se trouvent en situation de détresse et d'errance. Elle propose un accueil inconditionnel, dans la limite de sa capacité d'accueil. Les personnes se présentent après avoir été orientées exclusivement par le SIAO 115, que ce soit pour les places de stabilisation ou d'urgence.

Cette prise en charge comprend :

- un hébergement des personnes : adapté, stable et respectueux de leurs besoins ; la réponse aux besoins essentiels des personnes (accès à une alimentation, à l'hygiène, aux soins...);
- une évaluation de la situation sociale, sanitaire et de la souffrance psychique des personnes.



L'équipe est composée de 3 veilleurs de nuit présents à tour de rôle de 19h à 07h et d'un travailleur social qui est responsable de la structure. Elle accompagne les personnes accueillies dans la définition et la mise en œuvre d'un projet de vie personnalisé.

En complément du suivi individualisé, la structure propose des temps collectifs durant les repas, mais aussi au travers de sorties thématiques. Le choix des

sorties se fait en concertation avec les résidents durant les réunions mensuelles.

Ces réunions ont pour objectifs de réguler la vie en collectivité et de rendre les résidents acteurs des activités proposées.

Ces sorties sont importantes dans la vie de la structure car elles permettent une autre relation, un autre mode d'expression entre résidents ou avec l'équipe éducative. Hors du cadre habituel, les comportements changent, se détendent, la relation de confiance s'installe.

En 2021, 22 personnes différentes ont pu être accueillies sur les places de stabilisation. A ce jour, nous n'avons pu accueillir que des hommes, les places qui se sont libérées étant situées dans des chambres doubles déjà occupées par un homme. Le taux d'occupation de ces places est de 83.8%.

Sur les 12 sorties de 2021, 6 l'ont été vers un logement adapté ou autonome : logement social 2 ; Résidence sociale 1 ; FTH 1 ; Maison relais 1 ; parc privé 1.

Sur les 2 places d'urgence, 102 personnes différentes ont été accueillies (85 hommes et 17 femmes). Tout comme en 2020, les contraintes engendrées par la crise sanitaire ne nous ont pas permis d'ouvrir ces places d'urgence toute l'année : elles ont été fermées de janvier à début juillet.

On peut noter que la proximité de Promosoins et la fluidité entre les services de l'association ont permis d'accompagner les personnes dans une démarche de soins et de prise en charge de leur santé (médecine générale et psychologue). Ainsi, la totalité des personnes accueillies en place de stabilisation ont pu bénéficier d'un bilan médical.

Alerte climatique

32 passages en 2021

Il s'agit d'un dispositif de veille sociale, activé par l'Etat, à destination des personnes isolées sans abri. Le local de l'Accueil de Jour est alors mobilisé en-dehors de ses heures d'ouverture habituelles, soit toute la nuit de 20h à 08h. Il propose un accueil inconditionnel et immédiat dans la limite de sa capacité d'accueil, soit 7 places. Les personnes se présentent exclusivement après avoir été orientées par le SIAO 115.

L'alerte climatique est activée en cas de canicule (4 après-midi en 2021), de grand froid ou de vigilance météo orange ou rouge (14 nuits et 6 après-midi en 2021).

Les personnes ainsi accueillies ont pu :

- Se mettre à l'abri
- Se reposer
- Accéder à un point d'hygiène (Point Eau)
- Se restaurer (en lien avec le Petit Déjeuner proposé à l'Espace Restauration).

Des salariés sont mobilisés sur la base du volontariat afin d'assurer la continuité de service, la sécurité et la convivialité du lieu.

Foyer d'hébergement pour Mineurs Non Accompagnés

36 jeunes accueillis

Notre public

Jeunes se présentant comme Mineurs Non Accompagnés et sollicitant la protection du Département du Var.

Jeunes majeurs dans le cadre d'un contrat jeune majeur établi par l'Aide Sociale à l'enfance du Var.

Effectif : 20 jeunes (garçons).

Nos missions

1. L'accueil et l'hébergement ;
2. L'accès aux droits civiques et sociaux ;
3. L'accès aux soins et à la santé ;
4. L'accompagnement vers la socialisation par un projet individualisé ;
5. L'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne, ainsi que le soutien à l'apprentissage du Français, des codes de la société d'accueil, les droits et les devoirs, le principe de laïcité et les valeurs de la république.

6. L'accompagnement à la vie sociale et l'insertion dans le tissu social. Un partenariat étroit avec les acteurs intervenant auprès des bénéficiaires pour mobiliser les dispositifs d'insertion de droit commun existant ; l'animation socio-culturelle, le sport...
7. L'accompagnement dans l'accès à une formation linguistique du Français (FLE) et aux préparations aux diplômes DILF, DELF.
8. L'inscription des jeunes dans des parcours scolaires, socioprofessionnels, professionnels.

Méthodes d'intervention sociale et d'évaluation

Elles sont de natures différentes tout en étant complémentaires. Elles reposent sur :

- Une approche individualisée qui prend appui sur des temps informels et formels à travers une posture d'accueil et d'écoute, une attitude de respect inconditionnel et d'empathie. Elle passe par :
 - Des entretiens individuels
 - La mise en place d'un projet individualisé : support de base à la construction d'un projet de vie et outil d'évaluation en continu
 - Un accompagnement dans les démarches en s'adaptant aux capacités d'autonomie des personnes,
 - Des visites journalières à domicile (espace de parole et d'échanges privilégiés et lieu d'observations utiles à l'évaluation).
- Une approche collective, par la mise en place de temps conviviaux et d'ateliers pédagogiques visant à développer l'autonomie
- Une ouverture sur l'extérieur à travers un travail de médiation, de mise en lien avec l'environnement
- Un travail en synergie avec les partenaires du territoire
- Un diagnostic partagé global et anonyme avec les partenaires associatifs et institutionnels afin d'analyser la situation et envisager les améliorations utiles.

Typologie des jeunes accueillis

Tranche d'âge à l'entrée du dispositif

Age	Nombre de jeunes
13 ans	1
14 ans	2
15 ans	9
16 ans	19
17 ans	4
18 ans	1
Total	36

Moyenne d'âge des jeunes à l'entrée du dispositif : 15,72 ans

Pays d'origine

⇒ *38,8% des jeunes accueillis en 2021 sont de nationalité tunisienne*

Scolarité-Insertion

Nbre de jeunes en contrat d'apprentissage	19
Nbre de jeunes scolarisés au collège/lycée	5
Nbre de jeunes scolarisés en classe UPE2A	5
Nbre de jeunes sans solution	7
Total	36

- *Nombre de réussites aux examens : 6/9*
- *Nombre de participants à l'aide aux devoirs : 8*

Situation administrative

Nombre de jeunes en demande de titre de séjour : 7

Nombre de jeunes en demande d'asile : 4

Nombre de jeunes en demande de Nationalité Française : 1

Nombre de jeunes en attente d'une authentification d'un document d'identité : 1

Nombre de jeunes en demande de passeport : 5

Les sorties du dispositif

Nbre de départs par fugue	
Nbre de réorientations par décision de l'ASE	4
Nbre de réorientations vers un autre opérateur ASE	3
Nbre de sorties en CHRS (fin de PEC ASE)	3
Nbre de sorties vers un membre de la famille	2
Nbre de sorties vers l'HUDA de l'association	1
Nbre de sorties vers un dispositif de droit commun	3
Total	16

Moyenne d'âge des jeunes à la sortie du dispositif : 17,31 ans

Moyenne de séjour : 520.56 jours



HU Maternité

Le nombre de femmes sortant de maternité et se retrouvant sans solution d'hébergement en France augmente depuis plusieurs années et les besoins sont importants. C'est pourquoi En Chemin a candidaté à un appel à projets lancé par la DIHAL (Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement).

Il s'agit de mobiliser 10 places d'hébergement pour femmes en pré et post-accouchement (et leur nourrisson) sans solution de logement. Ce lieu d'hébergement, adapté aux besoins de ce public particulière-

ment vulnérable, répond à trois objectifs principaux :

- Accéder à une mise à l'abri sans délai (sécurité, accès à l'alimentation et à l'hygiène, respect de l'intimité) ;
- Bénéficier de l'accompagnement sanitaire et social nécessaire (parcours de soins, accès aux droits, insertion sociale) ;
- Constituer une passerelle vers le logement pérenne, en fonction de chaque situation administrative et personnelle.

Le partenariat est très important dans cette action : SIAO (pour l'orientation), réseau de périnatalité, structures sanitaires (PMI, CMP) ; services sociaux du territoire...

Grâce à une convention avec la SAGEM, 10 logements situés dans un même immeuble, sur le même palier, sont réservés à cet effet.

L'assistante sociale a été recrutée fin 2021, elle a travaillé à la mise en place du partenariat, à l'aménagement des logements, à la création des différents outils nécessaires à l'accompagnement de ces femmes.

La mission d'intégration effective du public aura lieu tout début 2022.



2

LOGEMENT

Détail des chiffres du Pôle Logement en 2021

5 985 entretiens et 454 ménages accompagnés

Maison Relais

- 1 255 entretiens effectués
- 24 ménages logés
- 8 repas organisés en 2021, ainsi que 41 activités

AVDL / ALT

- 1 200 entretiens ont été effectués
- 107 ménages ont bénéficié de l'accompagnement AVDL (dont les ménages ALT)
- 24 ménages ont été logés en ALT

Intermédiation Locative

- 2 142 entretiens effectués
- 121 ménages logés

ASLL

- 1 246 entretiens effectués
- 188 ménages ont bénéficié du dispositif

10 000 logements

- 142 entretiens effectués
- 14 ménages accompagnés

Maison Relais

24 ménages logés en 2021

La Maison Relais a ouvert au mois de décembre 2012. Elle s'adresse en priorité aux personnes en difficulté qui, quelles qu'en soient les raisons, ont besoin de se poser, d'être soutenues afin de se reconstruire.

Située dans la commune d'Hyères à proximité du centre-ville, elle comprend 11 logements autonomes : 5 T1 et 6 T2, répartis sur 3 niveaux, destinés à l'accueil de 23 personnes. Le bâtiment dispose, en rez-de-chaussée, d'un appartement dévolu aux espaces communs.

L'extension de la Maison Relais en octobre 2018 a permis de compléter les réponses adaptées et personnalisées proposées au public en grande difficulté d'insertion, visant à la réussite du projet d'insertion durable vers le logement autonome.

Ainsi, ces logements diffus sont une alternative pour ne pas mettre en échec un parcours logement à venir. Il s'agit d'un « sas », sans contrainte de temps, pour mieux savoir habiter et ne pas mettre en échec une entrée future en logement autonome et pérenne. Cette extension simple et à taille humaine vise à améliorer la fluidité des parcours au sein de la Maison Relais et contribue aux sorties positives. Elle améliore également la fluidité des parcours au sein du dispositif Accueil-Hébergement-Insertion.

6 logements en diffus sont dédiés à l'accueil de 8 résidents :

- 4 T1 d'une surface moyenne de 20 à 24 m² sont destinés à un public de personnes isolées (femmes ou hommes).
- 2 T2 d'une surface moyenne de 30 à 33 m² pouvant accueillir 1 couple ou 1 famille monoparentale avec enfant.

L'Equipe : un responsable de la Maison Relais, une CESF. Leurs missions : être à l'écoute des résidents et assurer une présence quotidienne en semaine afin de faire face aux difficultés d'ordre individuel ou collectif. Être les garants du bon fonctionnement de la Maison relais et mettre en place et coordonner des activités collectives d'animations. Les différentes activités proposées permettent de développer des liens

relationnels entre les résidents dans un climat convivial.

1 – MISSIONS

La Maison Relais vise à répondre à un certain nombre de difficultés rencontrées par les résidents en proposant un lieu d'habitation alternatif associant un logement individuel stable à des espaces collectifs qui proposent des temps d'échanges créateurs de liens sociaux.

La Maison Relais a pour objectif d'accompagner les personnes, le temps nécessaire, vers une autonomie et une intégration sociale.

Elle accueille les personnes pour une durée variable nécessaire à leur évolution. Cette durée n'est pas limitée dans le temps, les personnes sont ainsi accueillies jusqu'à l'accès en logement ordinaire ou éventuellement en logement adapté en fonction des situations.

Il peut s'agir de femmes ou d'hommes isolés, de couples sans enfant ou de couples ou familles monoparentales avec enfant de plus de 3 ans disposant d'une situation administrative clairement établie.

Le public accueilli a entre 18 ans et 60 ans.

L'orientation s'effectue en partenariat avec les référents des personnes accueillies et fait l'objet d'une orientation par le SIAO-115 Var.

Un dossier d'admission est ensuite constitué par la personne et son référent social. Il est déposé lors d'un entretien auprès du responsable de la Maison Relais.



2 – BILAN

Au 31/12/2021, l'ensemble des logements est occupé. Sur l'année, le taux d'occupation est de 95 %.

Sur les 24 ménages logés en 2021 :

- 10 sont des personnes isolées (3 femmes et 7 hommes)
- 10 sont des familles monoparentales (dont 2 pères)
- 4 couples sans enfant

En 2021, 9 ménages ont pu accéder à un relogement :

- 5 familles ont été relogées dans le parc social HLM
- 1 famille a été relogée dans le parc privé
- 1 ménage sorti en maison relais diffus
- 1 ménage a été incarcéré
- 1 ménage est parti chez des amis

Les problématiques rencontrées sont sensiblement les mêmes que sur les autres dispositifs : la santé, l'isolement et les faibles ressources.

Un repas collectif est organisé régulièrement, avec une répartition des tâches entre les résidents pour les courses, la cuisine, etc... Ces moments conviviaux sont nécessaires et très appréciés par les résidents. Une salle est également à leur disposition, en présence des personnels, pour leur permettre de se retrouver, de rompre leur isolement et la monotonie du quotidien.



Plusieurs autres activités sont organisées (jeux de société, concours de pétanque...).

Activités 2021	Nombre
Repas commun	8
Activités extérieures	19
Ateliers (au sein de la MR)	22

Une réunion de concertation des résidents est mise en place trois fois par an, à l'occasion de laquelle les questions de vie quotidienne et de vie collective sont abordées.

D'autre part, 1 255 entretiens ont été effectués.

AVDL / ALT

24 ménages logés – 107 ménages accompagnés en 2021

L'action Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) englobe l'activité initiale (ALT) et vient la compléter.

Cette action est destinée prioritairement :

- aux ménages susceptibles d'accéder à un logement
- aux ménages sortant de structures d'hébergement ou de logements temporaires
- aux personnes fréquentant les accueils de jour
- aux publics reconnus prioritaires par la Commission de Médiation du Droit Au Logement Opposable (DALO).
- aux ménages déjà relogés et en situation de « crise » et connus des associations référentes.

Cette action est assurée par deux travailleurs sociaux dont les bureaux se situent au 8 avenue du XV^e Corps à Hyères.

Le dispositif ALT a pour objectifs :

- d'attribuer des logements temporaires en favorisant l'orientation et l'accès au logement adapté (IML, Maison Relais) en partenariat avec le SIAO-115 du Var. Le travailleur social doit pour cela :
 - informer le SIAO-115 du Var des caractéristiques de l'offre de logements et des disponibilités en temps réel, via l'utilisation d'un logiciel spécifique (SI-SIAO) et l'actualisation d'une fiche structure ;

- communiquer un retour sur les suites données aux orientations des familles effectuées par le SIAO dans un délai déterminé (15 jours) après un entretien préalable avec les personnes orientées et la présentation de leur situation en réunion d'équipe.

de réaliser un accompagnement social dans le cadre du dispositif AVDL permettant d'assurer une intervention qui soit réactive, adaptée ou ponctuelle selon les besoins.

- de prendre en compte la globalité des situations des personnes, notamment dans les domaines de l'emploi et de la santé en recourant le cas échéant aux dispositifs spécifiques de droit commun.
- d'assurer un rôle d'interface entre les ménages relogés et les bailleurs.
- d'assurer le suivi de la gestion locative.

1 – MISSIONS DU TRAVAILLEUR SOCIAL

Le travailleur social est chargé :

- d'accompagner les ménages suivis dans leurs difficultés d'accès ou de maintien dans un logement en organisant une prise en charge adaptée ;
- d'aider les ménages dans leurs démarches de recherche de logement (aide à la constitution et suivi des dossiers, information sur les différents dispositifs relatifs aux aides aux logements) ;
- d'animer des ateliers « logement » ;
- de travailler en collaboration avec les différents partenaires sociaux intervenant dans la situation des personnes suivies ;
- de mobiliser les personnes hébergées dans leurs démarches d'insertion professionnelle afin de favoriser leur relogement et leur autonomie ;
- d'évaluer lors d'entretiens individuels les candidatures des ménages ;
- de présenter en réunion d'équipe les demandes et de communiquer les décisions ;
- d'effectuer les états des lieux d'entrée et de sortie et de rencontrer régulièrement les résidents au domicile ou à l'association ;
- d'informer les organismes sociaux sur les actions conduites par notre association ;
- de gérer les relations avec les propriétaires et les bailleurs sociaux.

Suite à la refonte de l'AVDL et du FNAVDL, une nouvelle organisation d'orientation a été mise en place par la DDETS et est effective depuis le 31/05/2021. Toute nouvelle demande AVDL et FNAVDL doit être faite sur le logiciel SI-SIAO. Suite à cette demande,

le SIAO orientera aux différents opérateurs AVDL en fonction des disponibilités et du secteur.

Cette refonte fusionne le dispositif FNAVDL et celui de l'AVDL. L'accompagnement se concrétise par 3 niveaux d'intensité contractualisés en nombre d'heures mensuelles consacrées à chaque ménage par un travailleur social (4 heures, 8 heures et 16 heures). Ce nombre d'heures tient compte à la fois des entretiens effectués avec les usagers et des démarches que le travailleur social accomplit pour l'avancée du projet.

La prise en charge préconisée peut être de 6 mois ou de 9 mois. Toutefois, si besoin après une évaluation au terme de la première mesure, un renouvellement d'accompagnement peut être sollicité par le travailleur social en charge de l'accompagnement.

La durée maximale de cet accompagnement ne peut excéder 18 mois.

L'Association met en œuvre cette mesure sur les communes de : Hyères, La Crau, La Londe, Le Lavandou, Pierrefeu, Carqueiranne, Cuers, Collobrières, la Valette, la Garde et Bormes les Mimosas.

2 – BILAN AVDL / ALT

✓ AVDL

Sur l'année 2021, nous avons accompagné 107 ménages qui ont pu bénéficier de cette mesure d'accompagnement : 24 ménages en ALT, 35 ménages dans le cadre de l'AVDL DALO et 48 ménages dans le cadre de l'AVDL.

- 79 ménages ont été accompagnés dans le cadre d'une mesure VERS le logement ;
- 28 ménages ont été accompagnés dans le cadre d'une mesure DANS le logement ;

Parmi ces 107 ménages :

- 57 personnes isolées
- 37 familles monoparentales
- 10 couples avec enfants
- 3 couples sans enfants

Sur ces 107 ménages, 51 ont pu accéder à un logement :

36 ménages ont accédé à un logement dans le parc

public

2 ménages ont accédé à un logement dans le parc privé

12 ménages sont entrés en logement temporaire (IML, ALT)

1 ménage a été expulsé du logement pour non-paiement

8 ateliers « Recherche de logement » ont été animés en 2021 dans les locaux de notre association.

Enfin, 1 200 entretiens ont été réalisés durant l'année 2021

✓ ALT

L'association dispose d'un parc de 14 logements en diffus (7 T1 et 7 T2) dont elle est locataire en titre. Ces appartements meublés sont situés au centre-ville d'Hyères.

Nous sommes confrontés au refus de certaines familles, orientées via le SIAO, d'intégrer des logements temporaires.

Le SIAO nous a orienté 22 ménages en 2021. Nous avons modifié nos modalités d'orientation, tout comme pour l'IML nous ne demandons plus qu'une orientation par appartement disponible.

De plus, nous avons pu constater que ce changement de procédure permettait de diminuer le délai de vacance dans les appartements.

En 2021, nous avons optimisé notre parc locatif : nous avons capté 2 logements (et donc rendu 2).

En 2021, 24 ménages ont bénéficié du dispositif ALT. Le taux d'occupation est de 92%.

Composition des ménages : 10 personnes isolées (7 hommes et 3 femmes) et 12 familles monoparentales, 2 couples sans enfants.

8 ménages sont sortis en 2021 (soit 9 personnes) : 7 ménages ont accédé à un logement dans le parc public, 1 ménage a été expulsé. 13 ménages sont prêts à sortir.

Nous constatons également qu'une grande partie des personnes accompagnées rencontrent des difficultés dans la compréhension de la langue française, ce qui constitue un frein à leur réinsertion sociale et professionnelle. En effet, une partie des personnes logées en ALT proviennent de CADA ou de CPH.

Intermédiation locative

293 personnes logées en 2021

Ce dispositif permet à des ménages modestes, répondant à certains critères, d'accéder à un logement autonome par le biais de la sous-location. Ces ménages doivent être en capacité d'accéder au logement autonome mais nécessitent un étayage et un accompagnement social pour finaliser l'autonomie, afin d'éviter l'échec et le retour éventuel vers un dispositif d'hébergement.

Ces ménages sont orientés par le SIAO (125 orientations en 2021).

Les modalités d'orientation ont été modifiées, puisque nous ne demandons qu'une orientation par appartement disponible (au lieu de 2 les années précédentes). De plus, ce changement de procédure permet également de diminuer le délai de vacance dans les appartements.

Le dispositif IML a été renforcé en 2021, puisque nous sommes passés de 63 à 88 logements, avec le développement de l'IML sur l'aire toulonnaise.

L'Association (secteur pays hyérois et aire toulonnaise) dispose d'un parc de 88 au 31/12/2021. La majorité des logements sont situés à Hyères et à Cuers, à l'exception de 2 à La Londe et d'1 à Toulon.

1 – MISSIONS DU TRAVAILLEUR SOCIAL

Plusieurs travailleurs sociaux sont dévolus à ce service.

Leurs missions concernent :

- La prospection de logements et la promotion du dispositif IML
- La prise en gestion du logement
- La gestion de la relation locative avec les ménages occupants (établissement et suivi de la convention d'occupation, états des lieux, suivi des paiements des loyers et mise en œuvre des procédures dans les situations d'impayés de loyer...)
- L'accompagnement du ménage s'inscrit durant toute la durée d'occupation du logement ainsi qu'à la sortie. Il s'articule autour de différentes actions en fonction des situations : aide aux démarches administratives, bon usage et entretien du logement, intégration dans le quartier, médiation en cas de troubles de voisinage, aide à la ges-

tion du budget, mise en place et suivi du projet de relogement, accompagnement à l'entrée dans le logement pérenne, constitution de dossier FSL si besoin

L'accompagnement social est personnalisé en fonction de chaque ménage et de son degré d'autonomie, et s'effectue en lien avec le service social référent du ménage. Il se réalise par le biais de visites à domicile et dans le cadre de RDV réguliers assurés dans les locaux de l'association situés au 8 avenue du XV^e Corps à Hyères. Le suivi administratif et la comptabilité sont effectués au siège. Les travaux de rénovation des appartements sont réalisés par les agents de maintenance.

2 – BILAN

Durant l'année 2021 : 121 ménages ont bénéficié du dispositif d'Intermédiation Locative, soit 293 personnes (dont 147 enfants).

Composition des ménages :

- 60 familles monoparentales
- 17 ménages sont en couple avec enfants
- 40 ménages sont des personnes isolées
- 4 ménages sont en couple sans enfant.

En 2021, 48 ménages ont pu accéder à un relogement :

- 36 familles ont été relogées dans le parc social HLM
- 1 famille a été relogée dans le parc privé
- 2 ménages sont sortis en bail glissant
- 6 ménages sont partis sans laisser d'adresse
- 3 ménages ont été expulsés de leur logement pour non-paiement de loyer

Le taux d'occupation des logements est de 95%.

Les prix élevés des loyers sur le territoire posent deux difficultés : mobiliser et obtenir des logements qui coïncident avec la typologie et les ressources des familles, et reloger les familles dans le parc privé sur la commune lorsque celles-ci ne souhaitent pas s'éloigner de leur secteur.

Il est à noter que les ménages accueillis disposent peu de garants, ce qui ne favorise pas le relogement.

Par ailleurs, depuis le début 2015, les personnes logées au sein de ce dispositif ne peuvent déposer une

demande DALO qu'au bout de 18 mois de présence en logement, ce qui rajoute un frein à leur sortie du dispositif.

Le contexte économique et l'absence de contrat de travail en CDI constituent également des freins importants vers l'accès à un logement dans le parc privé et social.

Les travailleurs sociaux en charge de l'action ont réalisé 2 142 entretiens, dont 1 441 au bureau et 701 à domicile.

ASLL

188 ménages accompagnés en 2021 (dont 10 pour Action Logement)

L'association En Chemin met en œuvre des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) depuis l'année 2018.

Elle est agréée pour le Fonds de Solidarité Logement (FSL), avec pour mission d'effectuer 80 mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) auprès de tout public. Depuis janvier 2020, le Département a délégué par convention à la Métropole TPM la gestion des mesures FSL des bénéficiaires résidant dans son périmètre géographique. De ce fait, en 2021, En Chemin a réalisé :

* 56 mesures pour le secteur de TPM, soit 7 communes (Hyères, Carqueiranne, Le Pradet, La Crau, La Valette, La Garde, Le Revest).

* 24 mesures pour le secteur Val Gapeau Iles d'Or soit 11 communes (Cuers, Solliès Pont, Solliès Ville, Solliès Toucas, La Farlède, Belgentier, Bormes, le Lavandou, La Londe, Collobrières, Pierrefeu).

2 travailleurs sociaux sont chargés de l'accompagnement des ménages dans le cadre de ce dispositif.

Afin d'être au plus proche des ménages bénéficiant d'une mesure d'accompagnement social lié au logement, l'association, en collaboration avec les UTS et les CCAS, a mis en place des lieux de permanences sur le territoire.

Le territoire est étendu, ce qui entraîne de nombreux déplacements (visites à domicile) et des entretiens en binôme avec le travailleur social du Conseil Départemental.

Ce dispositif est destiné à des ménages qui, confrontés à un cumul de difficultés financières et d'insertion

sociale, rencontrent des problèmes particuliers pour accéder à un logement décent ou s'y maintenir.

Il existe différents types d'ASLL :

✓ ASLL de type A : Accès, recherche de logement

Cet accompagnement consiste à accompagner la personne ou la famille pour :

- Faciliter l'accès dans un habitat adapté durable : définition d'un projet logement
- Favoriser l'autonomie dans les démarches administratives et l'accès aux droits : ouverture compteurs énergétiques, prévenir des impayés de loyers, mise en place des droits logements

✓ ASLL de type B : Insertion durable dans le logement

Ce type d'accompagnement est sollicité suite à l'accès à un logement autonome, afin de :

- Permettre une bonne appropriation et utilisation du logement.
- Contribuer à l'intégration dans le cadre de vie
- Aider à l'insertion sociale et professionnelle en articulation avec les partenaires associatifs et institutionnels.

✓ ASLL de type C : Maintien dans le logement

La mise en œuvre du suivi a pour objectif le maintien d'un ménage dans un logement.

Ces mesures sont mises en place dans le cadre d'un Accompagnement Prévention Impayé Loyer ou dans le cadre d'un Protocole Borloo

Elles sont sollicitées en raison d'un impayé de loyer, d'un contentieux administratif ou judiciaire engagé par le bailleur. Ces actions mises en œuvre visent à la résorption de la dette locative et à l'évitement de l'expulsion domiciliaire.

Afin de prévenir des risques d'endettement et des expulsions locatives, le travailleur social met en place une action d'AEB (Aide Educative Budgétaire), tout en restant en lien avec les autres acteurs du champ social.

Pour ce type de mesure, l'intervention d'un travailleur social peut être également un travail de médiation, la mise en place d'un plan d'apurement ou d'un dispositif d'aide à la solvabilité (FSL Maintien).

L'accompagnement d'un travailleur social

Le travailleur social référent intervient auprès des ménages en difficultés orientés par divers organismes (communes, bailleurs, collecteurs du 1% logement, Action Logement...) dans le cadre de conventions spécifiques.

Ces interventions sont basées sur :

- L'entretien individuel sur les lieux de permanence ou à domicile.
- Bilan diagnostique (évaluation de la situation sociale et financière).
- Un accompagnement contractualisé.
- Une approche globale des difficultés prises en compte et à traiter (santé, emploi, relations familiales, éducation...).
- Le travail d'équipe incluant des temps de supervision sur l'analyse des pratiques.
- Le partenariat compte tenu de la diversité des problématiques rencontrées (orientation, médiation).

Le bilan de 2021

219 mesures ont été orientées en 2021. Sur ces 219 mesures, 41 ont fait l'objet d'une annulation (personnes non joignables, manque d'adhésion, relogement...). De ce fait, 178 ménages ont été accompagnés.

Enfin, 1 213 entretiens ont été réalisés durant l'année 2021 : 1 070 au bureau et 143 au domicile des usagers.

Nous avons donc suivi 178 ménages en 2021, soit :

* Sur le secteur de TPM : 148 mesures ont été attribuées. Sur ces 148 mesures, 23 ont fait l'objet d'une annulation.

125 ménages ont donc été accompagnés :

68 personnes isolées, 41 familles monoparentales, 12 couples avec enfants et 4 couples sans enfant.

Le taux de relogement pour TPM est de 39%. Soit 49 ménages relogés :

16 ménages relogés dans le parc privé

21 ménages relogés dans le parc public

12 ménages ont accédé à un logement adapté pour travailler encore leur accès à un logement pérenne

* Sur le secteur de Val Gapeau Iles d'Or : 71 mesures ont été attribuées. Sur ces 71 mesures, 18 ont fait l'objet d'une annulation.

53 ménages ont donc été accompagnés :

25 personnes isolées, 21 familles monoparentales, 3 couples sans enfant et 4 couples avec enfants.

Le taux de relogement pour Val Gapeau est de 34%. Soit 18 ménages relogés :

9 ménages relogés dans le parc privé

6 ménages relogés dans le parc public

3 ménages ont accédé à un logement adapté pour travailler encore leur accès à un logement pérenne.

La majorité des orientations proviennent à 66% des UTS (Unités Territoriales Spécialisées, Département du Var), et à 34% d'associations œuvrant dans le cadre du PDLHPD.

Problématiques

La précarité financière est une problématique dominante et un frein à l'insertion au logement. Le manque de garanties et les faibles ressources limitent l'accès au logement dans le parc privé.

Le travail sur le budget et sur l'épargne est prédominant. Les personnes accompagnées doivent disposer des prérequis en amont des orientations.

Les autres problématiques prégnantes sont les expulsions locatives, les impayés de loyer, le surendettement et les difficultés de santé.

En 2021, En Chemin a également mis en œuvre des mesures d'ASLL pour le compte d'Action Logement.

Le contenu de l'action et les missions sont les mêmes, à une différence près : le public. Il s'agit de salariés, orientés exclusivement par Action Logement, groupe qui met en œuvre au niveau national la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction.

En 2021, 10 mesures ont été assurées. Ce qui représente 14 personnes : 11 adultes et 3 enfants (dont 1 majeur). Ceci a donné lieu à 33 entretiens.

La composition des ménages est la suivante : 5 personnes isolées, 1 famille monoparentale, 1 couple avec enfants, 2 couples sans enfants.

Il y a eu 7 sorties du dispositif, se décomposant comme suit : 1 sortie parc public, 1 sortie parc privé, 5 autres solutions.

10 000 Logements accompagnés**14 ménages accompagnés – 146 entretiens réalisés**

Il s'agit d'un projet porté par Var Habitat, qui s'inscrit dans la politique du « Logement d'abord », et dont les objectifs sont les suivants : permettre à 10 familles monoparentales vulnérables cumulant les difficultés et en situation d'hébergement d'urgence, d'accéder à un logement autonome ; travailler l'insertion durable et le vivre ensemble ; proposer des ateliers collectifs ouverts aux locataires du quartier.

Dans ce projet d'une durée de trois années, nous sommes en charge de l'accompagnement social et collectif.

La première partie du projet a consisté en une phase de travail, en concertation avec Var Habitat, sur différents outils : livret d'accueil ; grille d'évaluation ; préparation des ateliers collectifs ; réflexion autour de l'organisation du pot d'accueil des nouveaux locataires...

Le travail réalisé avec ces ménages est le suivant : rencontre des ménages ; présentation du dispositif ; validation de l'éligibilité des ménages au dispositif ; travail avec les ménages sur leur projet individuel de relogement.

BILAN

5 ménages ont été relogés dans 4 T3 et 1 T4 situés au Val des Rougières à Hyères. Il s'agit de familles monoparentales (6 femmes et 10 enfants).

14 ménages ont été orientés par les opérateurs (UTS, associations). Après étude des situations de ces ménages, le projet n'a pu aboutir.

146 entretiens ont été réalisés en 2021.

L'approche collective a été organisée en binôme afin d'impulser une dynamique entre les ménages entrants dans le projet et les locataires entrés en 2021 sur un temps convivial. 2 temps collectifs ont été réalisés en 2021.

3

INSERTION PRO

Détail des chiffres du Pôle Insertion Pro en 2021

CHANTIERS D'INSERTION

- **133** salariés en insertion : **96** pour les espaces verts et **37** pour la mécanique
- Garages d'insertion : **140** clients différents pour **277** réparations
- Espaces verts et petite maçonnerie : **27** chantiers différents
- **63 701** heures de travail en 2021

AGIRE 3

Sur les 2 426 passages annuels

- Accompagnement vers l'emploi : **174** passages
- Auto-école sociale : **971** passages aux ateliers de code et **493** passages à la conduite
- Mécanique auto : **58** passages et **127** réparations (clients)
- Maraîchage : **158** passages
- Cuisine : **531** passages

A ceci se rajoutent 41 entretiens d'intégration et de régulation réalisés par la coordinatrice du dispositif.

PIC QPV

- Démarrage en octobre 2021

Les chantiers d'insertion

LES ESPACES VERTS

- Les chantiers

Les chantiers sont réalisés sous la responsabilité d'encadrants techniques qualifiés qui transmettent leur savoir-faire dans les règles de l'art. Ils sont attentifs au respect des consignes de sécurité et sensibilisent les salariés à cet aspect du métier.

Chaque donneur d'ordre a ses spécificités, qui nous sont précisées à l'occasion de réunions de chantier régulières. Les clients sont également très sensibles à la dimension sociale du travail de nos encadrants.

Chaque chantier est mis en œuvre par une équipe de 6 à 8 salariés en insertion, avec un encadrant technique spécialisé.

Nous avons ainsi assuré 27 chantiers différents, dans le domaine des espaces verts (débroussaillage, taille, aménagement), de l'entretien des bâtiments et du cantonnement (petite maçonnerie, voierie). Les donneurs d'ordre sont eux aussi diversifiés. Cela va des collectivités aux entreprises, en passant par les particuliers et les associations.



- Les salariés

96 employés polyvalents ont travaillé en 2021 dans le cadre des espaces verts, dans le cadre de contrats à durée déterminée d'insertion de 20 à 30 heures hebdomadaires.

Le profil des salariés accueillis

Les salariés des espaces verts sont majoritairement des hommes (87 sur 96, soit 91%), jeunes (53% ont moins de 26 ans), peu qualifiés et ayant connu des périodes d'inactivité longues.

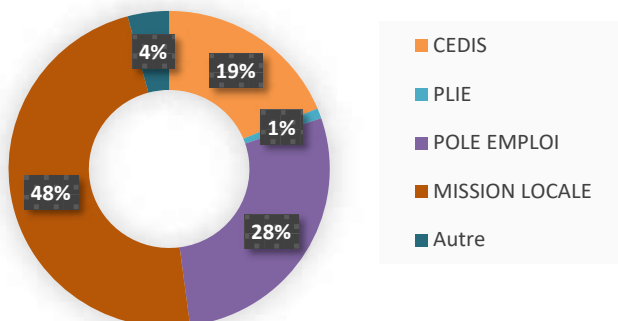
Les communes d'origine

Les salariés résident en majorité à Toulon (53%), mais certains viennent d'assez loin (Collobrières, Carnoules, La Roquebrussanne).

Les prescripteurs

Les principaux prescripteurs sont la Mission Locale et Pôle Emploi, ainsi que le CEDIS. Le PLIE oriente également.

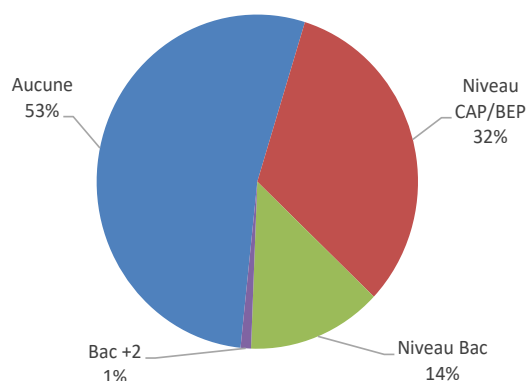
PRESCRIPTEURS



Le niveau de formation

Les salariés ont majoritairement un faible niveau de qualification : 53% ont un niveau de fin de scolarité obligatoire. Seul 1% ont un niveau supérieur au Bac.

Niveau de formation



Les revenus

Du fait notamment d'un nombre important de jeunes de moins de 25 ans, la part de salariés sans aucune ressource représente 65%. Mais cela démontre aussi des difficultés administratives, qui les privent de certains de leurs droits. La part des salariés bénéficiant du RSA à leur arrivée est quant à elle de 30%.

LE GARAGE

- Les chantiers

L'association a ouvert deux nouveaux garages en 2021 : l'un à Hyères en octobre, l'autre à Cuers en décembre.

L'activité « garage solidaire » a pour but de développer les savoir-être et les savoir-faire attendus par les employeurs, dans un secteur professionnel en tension sur le territoire, à savoir les métiers de la mécanique auto.

Les véhicules à réparer sont ceux de particuliers, orientés par fiche de liaison, mais aussi d'associations et de collectivités.

Les réparations sont réalisées sous la responsabilité d'encadrants techniques qualifiés, qui transmettent leur savoir-faire, mais permettent également aux salariés en insertion de retrouver les « réflexes » d'une activité professionnelle : horaires, travail en équipe, respect des consignes de sécurité...

Cette activité a ainsi une double vocation : faire découvrir un métier, et permettre à des personnes n'ayant pas les moyens d'accéder à un garage « classique » de faire réparer leur véhicule à moindre coût. Les pièces sont facturées au prix coûtant, et le coût horaire est bien en-deçà de celui du marché.

En 2021, ce sont ainsi 297 réparations qui ont été effectuées, pour 158 clients différents, dont 150 particuliers.



37 employés polyvalents ont travaillé en 2021 au sein du garage, dans le cadre de contrats à durée déterminée d'insertion de 20 heures hebdomadaires.

Le profil des salariés accueillis

Les salariés du garage en 2021 étaient majoritairement des hommes (34 sur 37, soit 92%), de moins de 26 ans (84%), peu qualifiés.

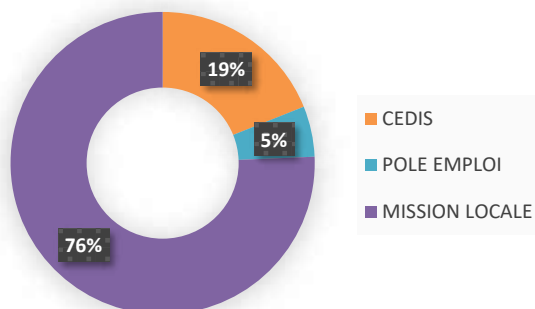
Les communes d'origine

Du fait de l'ouverture de nouveaux garages, les communes de résidence des salariés sont assez variées, avec un nombre important à Toulon (27%) et à Hyères (21%). Certains viennent d'assez loin (Carnoules, La Seyne).

Les prescripteurs

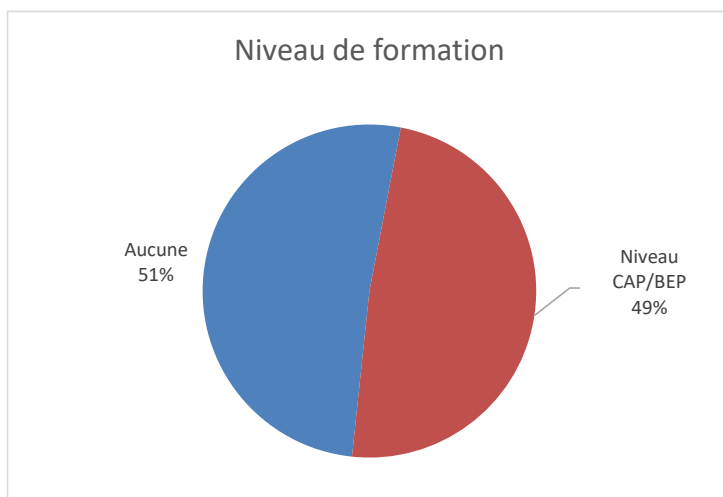
Le prescripteur principal est la Mission Locale (75%), mais le CEDIS et Pôle Emploi orientent également du public.

PRESCRIPTEURS GARAGE



Le niveau de formation

Les salariés ont un faible niveau de qualification : 51% ont un niveau de fin de scolarité obligatoire et 49% ont un niveau CAP/BEP.



Les revenus

Les salariés du garage en 2021 étant majoritairement des jeunes de moins de 25 ans, peu avaient des ressources à l'entrée : 76% n'avaient aucune ressource, 21% avaient le RSA.

INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE : L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le CDDI, un outil pour travailler le projet professionnel et résoudre les difficultés sociales du salarié.

L'accompagnement social est mis en œuvre par le travailleur social et la CIP (Conseillère en Insertion Professionnelle), mais également par les encadrants qui ont un rôle essentiel, notamment dans le repérage de certaines difficultés.

Le travailleur social, de par sa formation, est le plus à même d'accompagner le salarié dans la levée des freins périphériques à l'emploi que rencontrent tous les salariés : aide dans les démarches administratives et juridiques, accès à la mobilité, accès aux droits, recherche d'hébergement et de logement, résolution de difficultés financières, orientation vers les professionnels de santé...

De plus, dans le cadre du Plan de Solidarité Territoriale (financement MTPM), 30 salariés de la structure ont bénéficié en 2021 d'un accompagnement professionnel renforcé mis en œuvre par la CIP, de modules de conseil en image et d'une pratique sportive avec la mise à disposition d'équipements de renforcement musculaire au sein de la structure.

Ces apports ont permis de redynamiser les salariés, qui par conséquent se sont retrouvés plus impliqués dans leurs démarches d'insertion socio-professionnelle.

La problématique commune à l'ensemble des salariés reste la mobilité : sur 133 salariés en 2021, 86 étaient concernés (soit 64,66%).

L'immobilité psychologique, les freins matériels et financiers sont à prendre en compte dans le parcours du salarié.

L'accès et la maîtrise des outils informatiques sont également des problématiques récurrentes, ces outils étant devenus indispensables à la vie quotidienne et professionnelle. Une grande partie des salariés ne possède pas d'ordinateur ou de connexion internet fiable. Mettre à jour leurs espaces personnels (Pôle Emploi / MSA) ou répondre aux offres en ligne reste compliqué.

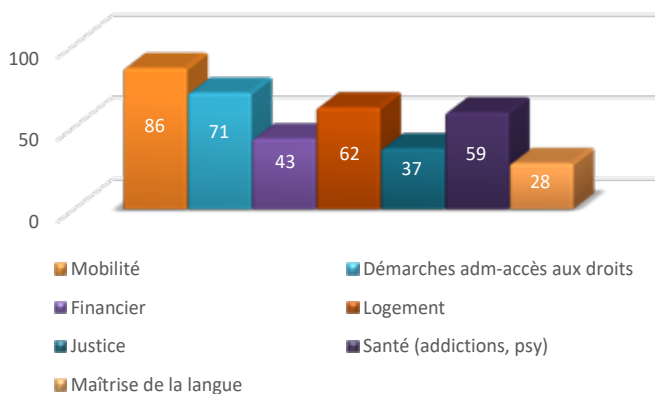
Pour finir, il faut souligner l'impact des addictions et autres pathologies sur les capacités à répondre aux obligations d'un poste. Une addiction avérée et/ou une fragilité psychologique influent sur la concentration, la mobilisation, l'assiduité.

Sur le plan du logement, 62 salariés sont en difficulté par rapport au logement. Des partenariats ont été mis en place, et sur cet aspect particulier la présence d'un travailleur social est un réel avantage.

Par ailleurs, plus de 50% des salariés ont des difficultés à réaliser des démarches administratives, ce qui les empêche de bénéficier de tous leurs droits (sociaux et de santé notamment).

Les problématiques de justice sont également importantes au sein des salariés en insertion. A cet effet, nous accueillons des personnes placées sous main de justice, qui peuvent bénéficier conjointement d'un emploi et d'un logement en IML : ce sont les placements extérieurs.

PROBLEMATIQUES



Les accompagnatrices ont donc travaillé sur l'accès aux droits et l'établissement de diverses demandes dans les domaines de la santé, du financier ou de la mobilité. La résolution de certaines difficultés, administratives ou autres, semble un préalable indispensable à la construction d'un projet professionnel.

L'accompagnement professionnel peut prendre plusieurs formes : entretiens individuels, sessions collectives, formation aux techniques de recherche d'emploi. Chaque salarié est également fortement incité à effectuer une ou plusieurs PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel).

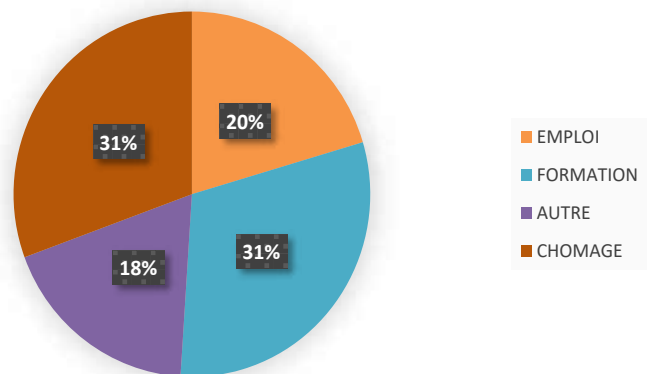
Le partenariat est primordial pour le parcours du salarié. En effet, En Chemin travaille avec tous les partenaires du champ de l'emploi ordinaire ou des dispositifs d'accompagnement à l'emploi : entreprises, services publics et collectivités territoriales, partenaires de la formation, autres structures du champ de l'insertion par l'activité économique.

LES SORTIES DE 2021

Sur les 49 sorties de 2021, il y a eu 34 sorties dites dynamiques. Elles se répartissent ainsi : 4 sorties en CDD supérieur à 6 mois, 15 sorties en CDD inférieur à 6 mois, 6 CDI, 8 entrées en formation qualifiante ou poursuite de formation qualifiante, 1 autre sortie positive.

L'objectif prévisionnel étant de 60% de sorties positives, il est largement atteint : 69,39%. On peut dire que l'accompagnement social visant à la levée des freins y est pour beaucoup.

SORTIES



AGIRE 3

Depuis 2015, l'association « En Chemin » est devenue opérateur d'insertion, en répondant à un appel à projet porté par le Conseil Départemental et cofinancé par le FSE.

AGIRE (Accompagnement Global et Individualisé vers le Retour à l'Emploi) 3 a démarré en 2020 et s'est achevé le 31 décembre 2021. Son objectif est de lever les freins à l'insertion des publics masculins et féminins éloignés de l'emploi, tous minima sociaux confondus.

AGIRE 3 vise à proposer des parcours intégrés et personnalisés d'accès à l'emploi aux publics en situation ou menacés de pauvreté, afin de lever les freins à leur insertion professionnelle.

Pour ce faire, les participants se voient proposer différents modules, qu'ils peuvent solliciter en fonction du diagnostic effectué à l'entrée dans le dispositif par la coordinatrice.

L'action se compose de 5 modules de 2 types : remo-

bilisation et mise en activité.

La Remobilisation, avec les modules :

- accompagnement vers l'emploi
- auto-école sociale

La Mise en activité, composée de trois activités distinctes :

- maraîchage
- cuisine
- mécanique auto

AGIRE 3 a prévu d'accueillir 75 personnes par an, soit 150 personnes sur 24 mois.

La durée du parcours d'un participant est de 9 mois.

Au regard du cumul de précarités que rencontrent les participants au dispositif, le taux de sorties positives visé à l'issue du parcours s'élève à 20%.

LES MODULES

Après la réalisation du diagnostic, nous mettons en place le projet individualisé facilitant l'accès à l'emploi.

L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

Ce module est obligatoire.

Toutes les personnes intégrées ont été accompagnées par la coordinatrice du dispositif, assistante sociale de formation, qui les reçoit au minimum 1 fois par mois. En fonction des besoins et du projet professionnel, un suivi plus intensif est mis en place et les rendez-vous sont plus réguliers.

Cet accompagnement a pour objectif de permettre au bénéficiaire de définir son projet professionnel.

La formalisation du CV ainsi que la création ou la mise à jour de l'Espace candidat sur Pôle Emploi sont les priorités des premiers rendez-vous. Le travailleur social accompagne également le bénéficiaire pour rédiger ses lettres de motivation, apprendre à prospecter, voire être préparé à des entretiens d'embauche.

L'accompagnement s'adapte aux souhaits de chacun, mais aussi aux difficultés repérées par la coordinatrice. Le fait qu'elle soit également assistante sociale est un vrai plus, puisqu'elle s'attache également à résoudre certaines difficultés, administratives no-

tamment, qui s'avèrent être un véritable frein à la réalisation du projet professionnel : accès aux droits, difficultés liées au logement, accès aux soins...

L'AUTO-ÉCOLE SOCIALE

Ce module est destiné principalement aux personnes de plus de 18 ans rencontrant des difficultés à obtenir leur permis de conduire dans le circuit classique pour des raisons d'accessibilité (financière, compréhension, etc.).

Toutes les conditions analogues à celles des examens sont réunies pour permettre à ces personnes d'obtenir leur permis : salle dédiée et équipée d'un vidéoprojecteur, boîtiers-réponses officiels, cours Rousseau, véhicule d'apprentissage équipé en double commande, etc.

Pour inscrire les personnes dans une démarche participative, une participation financière de 190€ leur est demandée, avec possibilité de paiement échelonné. Cette participation permet 2 présentations à l'examen du code de la route (au-delà, le candidat doit lui-même assurer le financement des frais d'inscription, soit 30€ par présentation supplémentaire) et 3 présentations à l'examen de la conduite.



Ce module est celui qui remporte l'adhésion la plus importante, puisque, sur l'ensemble du dispositif, plus de 62% des participants s'y sont inscrits.

La crise sanitaire a quelque peu compliqué la réalisation de ce module. En fait, depuis les premiers confinements de 2020 et jusqu'à début mai 2021, nous avons l'interdiction de donner des cours de code en présentiel. Les participants se sont donc vu proposer des cours en visio. Le fait de devoir passer par le truchement d'internet pose de grosses difficultés à certains bénéficiaires, qui ne sont pas correctement équipés, qui ont des difficultés de compréhension ou de lecture... Le moniteur et surtout les participants ont donc dû s'adapter à des cours en distanciel, ce qui a laissé nombre d'entre eux sur le bord de la route.

En dépit de ces contraintes, 12 personnes ont réussi leur code et 15 ont réussi leur permis au cours d'AGIRE 3.

LA MISE EN ACTIVITE : MARAICHAGE/COUISINE /MECANIQUE AUTOMOBILE

62% des participants ont choisi la mise en activité (maraîchage, mécanique automobile ou cuisine), avec des objectifs communs : créer du lien social, avoir une activité, acquérir une technicité.

On constate également que la transversalité à l'œuvre au quotidien dans le fonctionnement des services de l'association a contribué à résoudre certaines problématiques des participants d'AGIRE. De fait, plusieurs personnes ont été orientées vers un parcours de soins ou vers notre Pôle logement pour un accompagnement. Il s'agit donc là d'une véritable prise en charge globale de la personne.

MARAICHAGE

Deux groupes, à raison de 2 journées par semaine pour chaque groupe, participent à des activités de maraîchage et de jardinage, encadrés par un intervenant technique professionnel des espaces verts. Ce qui leur permet d'être initié aux techniques de base de maraîchage et de jardinage : faire les semis, biner, tailler, arroser, récolter, etc.

Le jardin de la Villa St Paul a été aménagé de façon à pouvoir accueillir les participants, qui en sont satisfaits.

Ce module rencontre toujours l'adhésion des participants, qui se sentent bien dans le jardin et dans cette activité.

COUISINE

Deux groupes, à raison de 3 demi-journées par semaine pour chaque groupe, se retrouvent dans une cuisine entièrement équipée. Les usagers sont formés aux techniques liées à la cuisine. Concrètement, il s'agit de confectionner chaque jour un repas complet dans les conditions d'exercice normal de la profession : choix du menu, préparation des produits, réalisation, rangement, nettoyage, le tout en respectant les normes HACCP.

Les repas sont confectionnés à partir de diverses sources : les denrées collectées par les Restos du Cœur, ainsi que la Banque Alimentaire avec qui nous avons signé une convention ; les produits des cultures

de notre module «Maraîchage » et plusieurs fournisseurs locaux. Ils ont 2 visées ; une partie est consommée sur place par les participants, l'autre est livrée dans les locaux de l'Accueil de Jour de l'association, afin d'être servie aux usagers en grande précarité.



Le formateur cherche, au-delà de la dimension technique du métier, à donner envie de cuisiner, de travailler en brigade, à susciter la créativité et la prise d'initiatives. C'est pourquoi les menus de chaque semaine sont élaborés en collaboration avec les participants.

Le module cuisine débouche régulièrement sur des choix professionnels dans le domaine de la cuisine, et en cela il remplit pleinement son rôle de « coup de pouce » vers une insertion. De fait, on constate que choisir le module cuisine aide à confirmer un projet professionnel, puisque certains ont démarré une formation dans ce domaine.

MECANIQUE AUTO

Deux groupes, à raison de 3 demi-journées par semaine pour chaque groupe, se retrouvent dans un garage entièrement équipé. Ils sont encadrés par un formateur technique, professionnel de la mécanique automobile, afin de s'initier aux techniques de base.

Cette activité a deux objectifs :

- Mettre en activité les participants dans la mécanique auto : dans un garage professionnel, les participants sont initiés aux techniques de base de la mécanique auto. Un mécanicien diplômé est chargé de les encadrer et de les guider dans les réparations. Les interventions se limitent aux réparations nécessaires au passage du véhicule au contrôle technique automobile.

- Contribuer à rendre leur mobilité à des personnes en précarité : les véhicules réparés peuvent être ceux de personnes orientées par un travailleur so-

cial et n'ayant pas les moyens de faire appel à un garage « classique » : bénéficiaire de minima sociaux, chômeurs de longue durée, travailleurs pauvres, jeunes suivis par la Mission Locale... Les bénéficiaires peuvent également être les usagers d'AGIRE 3 eux-mêmes.

Certaines personnes se trouvent privées de mobilité du fait d'un véhicule en panne ou ne passant plus le contrôle technique, et risquent de perdre leur travail ou ne peuvent effectuer leurs démarches d'insertion.

En 2021, les fiches de liaison qui nous ont été transmises ont permis d'effectuer 127 réparations. Les partenaires qui nous orientent des personnes sont variés : UTS – CEDIS – CCAS – Pôle emploi – Restos du Cœur – Face Var – Mission locale – orientations internes – Centre hospitalier – AVIE Cap Emploi – UDAF – chantiers d'insertion.

Le garage est passé en chantier d'insertion à partir du 1er octobre 2021. De ce fait, il n'a plus fait partie d'AGIRE à compter de cette date.

LE PUBLIC ORIENTE

Le public accueilli doit répondre à deux critères :

d'une part, résider dans le Département du Var

d'autre part, être en situation ou menacé de pauvreté, et notamment être bénéficiaire de minima sociaux.

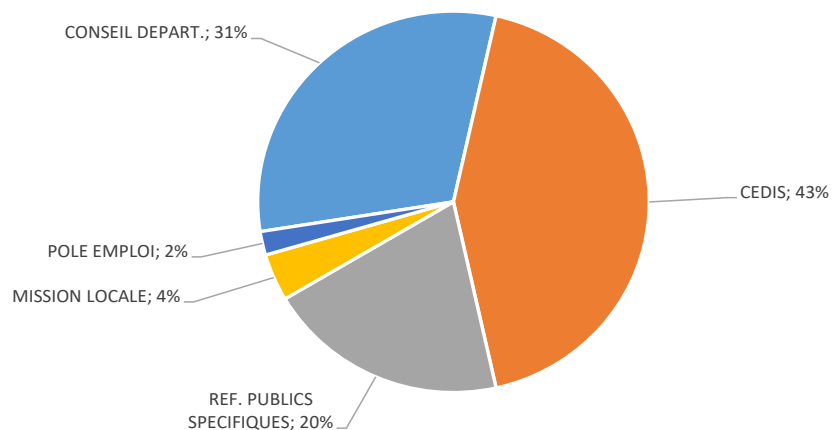
Le public nous est majoritairement orienté par le CEDIS (Centre Départemental d'Insertion Sociale), mais également par les UTS du territoire, les référents de publics spécifiques (dont En Chemin), la Mission Locale et Pôle Emploi.

Plus de 38% du public est originaire d'un quartier « Politique de la ville » (Centre-ville d'Hyères et Val des Rougières notamment). Le RSA est la ressource principale des participants (86%). Ce sont en majorité des personnes seules (51%), des familles monoparentales (24%) ou des couples avec enfant (22%).

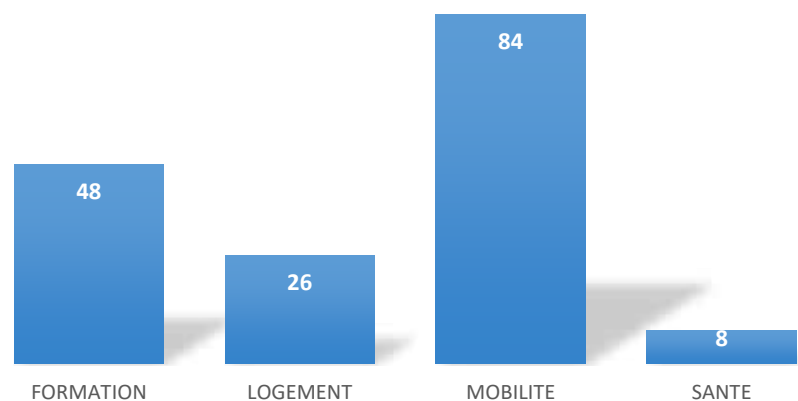
Les personnes intégrant AGIRE 3 présentent généralement un cumul de problématiques (logement, mobilité notamment) constituant des freins à l'emploi. Ainsi, sur l'ensemble du dispositif, on constate que 27% des participants ont une problématique liée au logement (procédure d'expulsion en cours, sans domicile...), quand 49% ont une problématique liée

au niveau de formation. Les problèmes de mobilité, quant à eux, concernent 85% du public total. Le taux de personnes présentant des problèmes de mobilité est toujours aussi important : ceci est notamment une conséquence du changement de profil des orientations qui nous ont été faites depuis AGIRE 2, parfois en partie motivées par l'auto-école sociale.

PRESCRIPTIONS AGIRE 3



Problématiques du public AGIRE 3

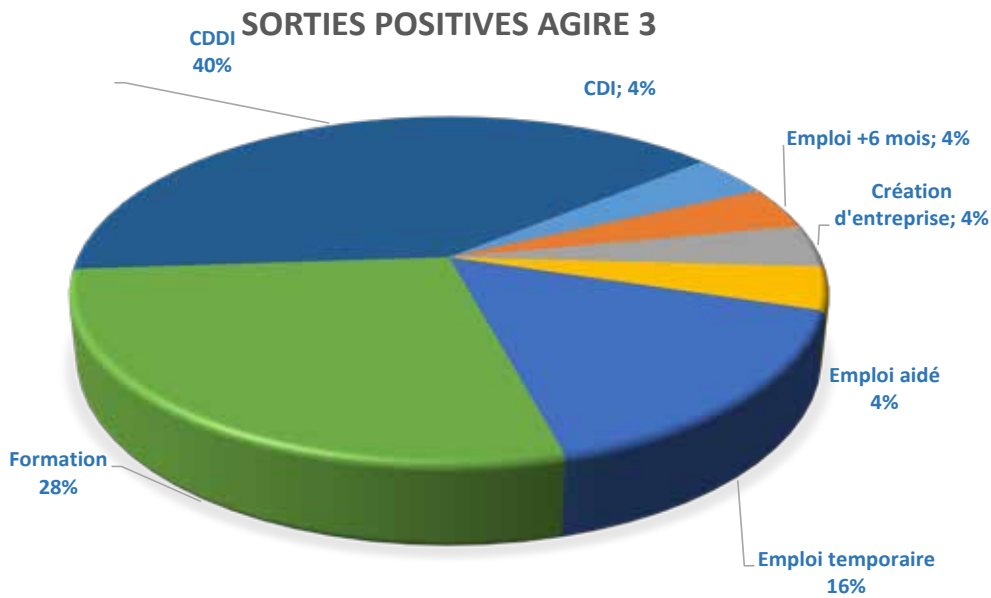


LES RESULTATS D'AGIRE 3

Nous ne pouvons nier que la crise sanitaire a entraîné un retard dans les orientations et donc un déficit de participants, puisque les orienteurs eux aussi ont dû limiter la réception du public et ont favorisé le télé-travail.

Nous avons cependant accueilli 98 participants sur AGIRE 3, 51 femmes et 47 hommes.

Le taux de sorties positives est au-dessus des objectifs fixés, puisqu'il s'établit à plus de 25%.



PIC QPV #1Emploi1Soutien

Dans le cadre du Plan d'investissement des Compétences, nous déployons sur la métropole TPM, en consortium avec Face Var, Ariane Méditerranée et Job à Cœur, un projet innovant qui s'intitule « #1Emploi 1Soutien avec JOB à CŒUR » : l'application inclusive de recherche d'emploi qui offre « un emploi, un soutien, autour de soi ».

Pour cela, l'action s'appuie sur une application, JOB A COEUR, qui met à disposition des offres d'emploi à proximité des publics, grâce à un système de géolocalisation, ainsi que des associations, dont celles du consortium, avec des accompagnements souples et innovants imaginés par les associations du consortium. Cet outil redonne aux publics leur autonomie et autodétermination pour construire leur propre parcours.

Notre action vise à accompagner les publics des quartiers prioritaires, pour notre structure cela se passe sur trois territoires en QPV : Hyères « Val des Rougières et Centre ancien », La Garde « Romain Rolland » et Toulon « Sainte Musse ».

Une chargée de mission emploi, conseillère en insertion sociale et professionnelle, a tissé des liens durant tout le dernier trimestre avec les associations et structures relais de ces territoires afin de pouvoir sourcer les publics et de leur faire connaître l'application.

La mission d'accompagnement effective est planifiée pour 2022.



4

ASILE

Détail des chiffres du Pôle Asile en 2021

4 265 entretiens et 432 personnes accompagnées

HUDA

- 1 088 entretiens effectués
- 39 ménages hébergés (112 personnes)

CADA

- 1 662 entretiens effectués
- 34 ménages hébergés (115 personnes)

CPH

- 1 265 entretiens effectués
- 32 ménages hébergés (82 personnes)

Réinstallés

- 250 entretiens effectués
- 9 ménages accompagnés (29 personnes)

Formation linguistique

- 55 participants

UPE2A

- 39 bénéficiaires

HUDA

39 ménages hébergés en 2021, soit 112 personnes

L'HUDA (Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile) est un dispositif d'accueil mis en place pour les demandeurs d'asile durant le temps d'examen de leur demande d'asile (convention de Genève 1951) qu'ils soient en procédure normale, accélérée ou Dublin.

Suite à la fusion avec l'association Le Cairn, En chemin est désormais gestionnaire d'un HUDA d'une capacité de 100 places en diffus.

Les places sont réparties sur 21 appartements : 18 à Cuers, les 3 autres à Solliès-Pont. Pour les personnes isolées, la pratique de la cohabitation a été réfléchiée et encadrée afin de maintenir le plus possible une intimité, tout en permettant une certaine solidarité.

Missions de l'HUDA

- ◆ Accueil et hébergement ;
- ◆ Accompagnement administratif, social, médical et juridique ;
- ◆ Scolarisation des enfants et mise en place d'activités socioculturelles au profit des résidents ;
- ◆ Gestion de la sortie de l'établissement HUDA.

Gestion de l'activité

Nombre d'entrées réalisées sur l'année 2021 à l'HUDA : 17 ménages soit 35 individus. L'HUDA a également accueilli 5 nouveau-nés en 2021.

L'ensemble de l'accompagnement HUDA représente 27 dossiers administratifs.

Enfin, 1 088 entretiens ont été réalisés durant l'année 2021 : 544 au bureau, 224 au domicile des usagers. Il y a eu 320 accompagnements physiques (rendez-vous administratifs et médicaux notamment).

Situation administrative

6 ménages ont obtenu une protection soit 12 personnes (enfants compris). 5 ménages ont été reconnus réfugiés statutaires (dont 4 sur décision de l'OFPRA) et 1 ménage a obtenu la protection subsidiaire.

8 ménages, soit 18 personnes (dont enfants) ont été

déboutés. 18 ménages ont été notifiés d'une décision négative de l'OFPI en 2021 donnant lieu à 17 recours auprès de la CNDA. 1 ménage de deux personnes a sollicité une demande d'Aide au Retour Volontaire qui a pu être effectif en 2022.

Sorties

L'année 2021 a été marquée par la sortie du dispositif de 17 ménages (39 personnes). Parmi ces ménages, 4 étaient bénéficiaires d'une Protection, 8 ont été déboutés et 3 ménages placés en procédure accélérée ont dû quitter leur hébergement suite à la réception d'une Obligation à Quitter le Territoire français avant d'avoir pu recevoir décision de la CNDA. Une famille de 5 personnes a été transférée vers le CADA En chemin.

Les sorties positives se répartissent comme suit : Résidence sociale 2 ménages (3 personnes) ; IML 1 ménage (2 personnes) ; CPH 1 ménage (1 personne).

L'activité 2021

	2021
HUDA	
Familles	39
Personnes	112

En 2021, l'HUDA a accompagné 39 ménages, soit 112 personnes (63 adultes et 49 enfants) de toutes compositions familiales : une majorité de femmes seules avec ou sans enfant, hommes seuls, couples avec ou sans enfant.

Les orientations ont été prononcées via le Dispositif National d'Accueil des demandeurs d'asile : en 2021, 100% des orientations ont été effectuées au niveau départemental.

Le taux d'occupation de l'HUDA sur l'année 2021 a été de 90 %.

Malgré une déclaration hebdomadaire des places vacantes, les orientations vers l'HUDA peuvent prendre plusieurs semaines. Afin d'améliorer le taux d'occupation de l'HUDA, le service se met désormais directement en relation avec le Service de la Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile (SPADA) géré par Forum Réfugiés afin d'échanger sur ses capacités d'accueil et sur les ménages repérés par la SPADA en adéquation avec les places disponibles. Le service soumet alors directement des propositions d'orientation à l'OFII, réduisant ainsi la vacance.

En outre, le service, avec l'accord de la DDETS, a remodelé certaines de ses places afin de mieux ré-

pondre aux besoins de l'OFII en s'adaptant à la typologie des ménages ayant besoin d'un hébergement. Ainsi, des appartements initialement prévus pour des familles de 5 à 6 personnes ou des cohabitations pour hommes isolés, ont été transformés en places pour mères isolées (trois appartements concernés en 2021 permettant ainsi l'accueil de 7 mères isolées). Ces aménagements ont en outre permis de créer du lien, de l'entraide au sein de ces familles.

L'accueil et l'accompagnement social : la prise en compte des problématiques du public accueilli

Il est donc primordial de faire en sorte que ce temps puisse être mis à profit par les familles pour s'intégrer. Cependant, parler d'intégration avant d'obtenir le statut de réfugié peut paraître paradoxal pour les personnes ; cela nécessite un travail auprès d'elles pour qu'elles y trouvent un intérêt et n'y soient pas réfractaires. Il s'agit, pour les travailleurs sociaux, d'accompagner les personnes à envisager la possibilité d'un refus de protection tout en soutenant l'importance de démarches d'intégration. Les travailleurs sociaux encouragent notamment les familles à se mobiliser pour l'apprentissage du français afin qu'elles suivent les cours de Français Langue Etrangère proposés par l'association avec l'aide de bénévoles mais aussi des services civiques qui ont effectué leur mission au sein de l'HUDA en 2021. Cet apprentissage participe à l'autonomisation des familles, permettant ainsi de rendre l'attente active.

Ateliers/Animations collectifs

Durant le premier semestre 2021, des cours de français ont pu s'organiser grâce à l'intervention de bénévoles et de services civiques. Une action de formation de Français Langue Etrangère a pu ensuite être développée et s'est organisée au sein des locaux situés à Cuers. Un enseignant, diplômé Formateur FLE, a encadré le dispositif et s'est rendu disponible pour les bénévoles en proposant une coordination pédagogique interne et une méthodologie partagée. 13 personnes ont ainsi été inscrites en 2021. A terme, il s'agit de permettre aux usagers réfugiés de passer le DILF / DELF.

Les scouts de Cuers ont permis à nos familles de recevoir des cadeaux de Noël qui ont pu être distribués à l'ensemble des familles. A cette occasion, un petit déjeuner a réuni les scouts et les accueillis de l'association. Sur la petite ville de Cuers, les jugements négatifs au sujet des migrants existent. Les familles ont ainsi d'autant plus apprécié que des cuersoises puissent

montrer qu'ils étaient les bienvenus sur le territoire.

Afin d'accompagner les élèves dans leur scolarité, grâce à la présence de services civiques, l'HUDA a pu proposer des temps de soutien scolaire à raison de 2 fois par semaines auprès de 3 enfants scolarisés en primaire et au collège, leur permettant de poursuivre plus sereinement leur scolarité.

Le service a pu repérer que les accueillis ont une méconnaissance en termes de prévention des MST et des modes de contraception. Une collaboration a ainsi pu être initiée avec le planning familial qui a réalisé une première intervention auprès de notre public féminin qui s'est montré particulièrement intéressé par les échanges qui y ont eu lieu. De nouveaux ateliers dans la continuité de celui-ci pourront ainsi être proposés aux familles en 2022. En outre, le planning familial a permis la distribution de protections périodiques pour lutter contre la précarité menstruelle.

Avec une équipe nouvellement constituée en 2021 et les restrictions dues à la situation de crise sanitaire, l'accompagnement individuel a primé sur le collectif, dont le développement est un des objectifs majeurs du service pour l'année 2022.

L'équipe a ainsi commencé à travailler sur différentes thématiques (l'entretien des logements, l'hygiène alimentaire, le vivre en France, les institutions françaises, l'accès au logement) afin de mettre en œuvre des ateliers collectifs pour l'année 2022 permettant ainsi la création d'une nouvelle dynamique.

Une collaboration avec le CODES a également été initiée ; des ateliers coconstruits avec le chargé de projet du CODES ont été programmés pour l'année 2022 sur certaines thématiques.

Les accompagnatrices sociales travaillent également en étroite collaboration avec les services de Protection Maternelle et Infantile (PMI). Ainsi, ce sont 12 familles qui ont été orientées et bénéficient de consultations régulières avec la pédiatre et/ou la puéricultrice.

Depuis la fin de l'année 2020, l'association a pu proposer des ateliers d'art-thérapie à trois reprises grâce à l'intervention d'une psychologue bénévole formée par Osiris au suivi de personnes en situation de migration. L'objectif de ces ateliers était de diminuer le stress et l'anxiété des personnes et d'apporter une première réponse aux personnes souffrant de troubles de stress post-traumatique.

Finalement, ce mode d'intervention n'a pas convenu aux familles plus en demande d'un suivi individuel. La psychologue a été à l'écoute et a modifié ses modalités d'intervention en recevant les personnes individuellement. Elle est intervenue auprès de 6 personnes. Cette collaboration a pris fin en novembre 2021 pour des motifs professionnels. Néanmoins, le partenariat avec l'association FTDA a permis d'assurer un relais aux personnes qui étaient suivies.

L'interprétariat

Sur les 112 personnes présentes en 2021, 9 personnes étaient francophones. Une grande majorité du public accueilli est anglophone.

Durant l'année écoulée, nous avons donc fait appel à des interprètes en russe, ukrainien, en albanais ... Nous les sollicitons lors de l'accueil des personnes au CADA pour leur présenter le service et nos missions dans une langue qui leur est familière, pour leur faciliter la compréhension des textes (conformément à la réglementation) et permettre une compréhension mutuelle nécessaire à un accompagnement efficace.

Ils interviennent également lors des différentes phases de la procédure de demande d'asile à savoir :

- ◆ Aide au récit avec le travailleur social pour la demande OFPRA ou le recours CNDA.
- ◆ Compréhension de la décision de l'OFPRA et celle de la CNDA par les usagers.
- ◆ Participation aux synthèses scolaires avec le référent afin de permettre aux parents de s'impliquer dans le parcours d'apprentissage de leur(s) enfant(s) et à l'enseignant de dialoguer avec les représentants légaux de l'enfant.
- ◆ Accompagnement vers le corps médical : les services hospitaliers ne disposant pas, pour la plupart, d'un interprète, nous pouvons être amenés à accompagner l'utilisateur physiquement. Dans un premier temps, particulièrement à l'arrivée des personnes, les accompagnements physiques permettent de rassurer l'utilisateur dans le cadre d'une pathologie lourde. Le travailleur social accompagne ensuite la personne à se rendre à ses rendez-vous de façon autonome s'il en est capable.

Accompagnement scolaire des enfants de 3 à 18 ans :

L'équipe de l'HUDA apporte de l'aide aux familles pour accomplir les démarches liées à la scolarisation

obligatoire des enfants entre trois et seize ans.

En 2021, 20 enfants ont ainsi été scolarisés en école maternelle, primaire et collège ainsi que dans la classe UPE2A de notre association.

Partenariats :

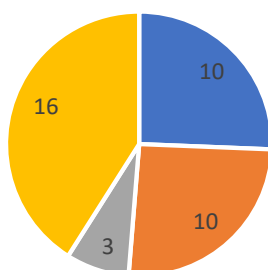
Durant l'année 2021, le partenariat avec la CPAM du Var s'est poursuivi, visant à faciliter l'accès aux droits pour les demandeurs d'asile. Nous avons également consolidé les partenariats existants, par des rencontres professionnelles avec les services du Conseil Départemental (UTS), les services du SIAO, la PASS de l'Hôpital de Toulon, les partenaires du logement, de l'hébergement (ADOMA, API Provence) ou de l'insertion professionnelle (Face Var, Sendra) ...

Le partenariat avec les Restos du Cœur se poursuit. Toutes les familles ayant intégré l'HUDA ont pu être enregistrées pour bénéficier de colis alimentaires de façon régulière auprès des Restos du cœur à Cuers et à Solliès-Pont. A la demande de l'association de la ville de Cuers qui a pu se trouver en difficulté avec notre public lors des distributions, une accompagnatrice sociale est présente pour faciliter les échanges lors des dons de denrées (soit une fois tous les 15 jours). Ce temps permet en outre aux familles d'avoir des échanges moins formels avec l'équipe.

En Chemin a également pu mettre en place un partenariat avec l'association FTDA afin que les usagers puissent bénéficier d'entretiens avec des psychologues et psychiatres bénévoles. En effet, les personnes contraintes à l'exil connaissent des traumatismes graves et présentent une fragilité physique et psychologique. En 2021, 15 personnes ont bénéficié de cet accompagnement.

Profil des personnes hébergées en 2021

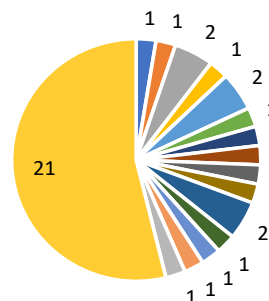
Typologie des ménages accueillis



- Hommes isolés
- Mère isolée
- Couple sans enfant
- Couple avec enfant(s)

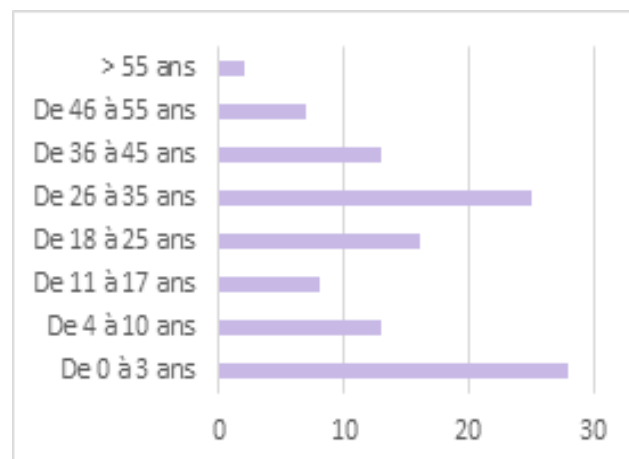
La communauté nigériane est majoritairement représentée au sein de l'HUDA.

Nationalité des ménages présents en 2021



- Albanais
- Indien
- Guinéen
- Afghan
- Arménien
- Erythréen
- Tunisien
- Ivoirien
- Russe
- Somalien
- Georgien
- Algérien
- Congolais
- Turc
- Gambien
- Nigérien

Répartition par tranche d'âge des personnes accueillies en 2021



Procédure de sortie

La gestion des sorties est un objectif réglementaire pour les HUDA.

L'hébergement en HUDA étant temporaire, la sortie est abordée dès le début de la prise en charge et les conditions mentionnées dans le contrat de séjour. A chaque étape de leur procédure de demande d'asile, un rappel des étapes à venir est réalisé auprès des familles accueillies.

Pour les statutaires qui entrent dans le droit commun, le délai de 3 mois pour accéder à un logement dans le parc social demeure impossible à tenir, le traitement des dossiers d'accès aux droits (prestations sociales) nécessitant 4 à 6 mois pour constituer l'ensemble des pièces administratives (livret de famille, acte de naissance, carte de séjour voire le rétablissement des ressources) ; nous restons tributaires de la ges-

tion administrative de l'OFPRA. Les délais d'obtention des titres de séjour sont en outre rallongés pour les parents d'enfant réfugié. Ces difficultés ont pu être remontées à la DDETS.

Il faut saisir régulièrement le SIAO en vue d'orientations appropriées aux différents cas de figure, pour apporter une réponse adaptée.

L'équipe de l'HUDA, quelle que soit la situation administrative du « sortant », s'efforce de le mettre en lien avec des personnes ressources, afin de permettre une transition ou une sortie adaptée avec toutes les garanties en lien avec la veille sociale en cas de besoin pour les personnes fragilisées. Une majorité de familles déboutées sollicitent le dispositif 115 pour être hébergées afin d'engager d'autres démarches de régularisation (réexamen, demande de titre de séjour pour autre motif ...).

Pour les familles statutaires, l'accompagnement vise l'accès au logement et l'insertion professionnelle.

Le délai de sortie des statutaires après obtention du statut a été majoritairement respecté (soit 3 mois après la date de notification, avec renouvellement exceptionnel de 3 mois possible selon situation et instruction administrative). Une famille n'a néanmoins pas quitté l'HUDA dans les délais malgré deux propositions de relogement en IML.

Les personnes dont la demande d'asile a fait l'objet d'un rejet définitif ne peuvent être maintenues en HUDA au-delà de la fin du mois suivant la notification de la décision de rejet de leur demande d'asile.

La sortie des déboutés est un moment difficile, tant pour les intéressés que pour l'équipe socio-éducative. Ces délais ont été toutefois systématiquement tenus en 2021 à l'exception d'un ménage qui a fait le choix de ne pas sortir du logement dans les délais impartis. La sortie a néanmoins pu s'effectuer dès lors que la famille a trouvé une solution individuelle.

CADA

34 ménages hébergés en 2021 soit 115 personnes

Le CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile) est un dispositif d'accueil mis en place pour les demandeurs d'asile durant le temps d'examen de leur demande du statut de réfugié (convention de Genève 1951).

Depuis juillet 2016 et par convention avec l'Etat, l'as-

sociation En Chemin gère un Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile d'une capacité de 60 places, réparties dans 17 appartements. Au cours de l'année 2021, nous avons obtenu une extension de 30 places ; ces places ont été déployées et occupées rapidement. L'association loue des appartements sur le territoire hyérois et y héberge les demandeurs d'asile en famille, ou des personnes isolées en cohabitation. La pratique de la cohabitation a été réfléchiée et encadrée afin de maintenir le plus possible une intimité, tout en permettant une certaine solidarité.

Son fonctionnement est régi par des circulaires ministérielles et financé par l'Etat.

En 2021, les 90 places de l'établissement ont été dédiées à des orientations nationales par décision des autorités de tutelle et au travers de la coordination de l'OFII Nationale.

La situation de l'asile en France en 2021 a continué d'être marquée par la crise sanitaire mondiale qui a pesé sur les déplacements internationaux.

Ainsi, à l'issue de l'année, quelque 103 000 demandes d'asile, mineurs inclus, avaient été introduites à l'Ofpra, soit une hausse de l'ordre de 7 % par rapport à l'année 2020. Le nombre de demandes introduites reste toutefois significativement inférieur à celui de l'avant-crise sanitaire (132 826 demandes en 2019).

Parmi ces demandes, 89 000 étaient des premières demandes et 13 900 des demandes de réexamen. Ce chiffre global n'inclut pas les demandes d'asile enregistrées en préfecture et placées en procédure dite « Dublin » au motif que la France n'est pas responsable de leur examen, dont l'Ofpra ne peut légalement être saisi ; il inclut en revanche des demandes émanant de personnes qui relevaient initialement de cette procédure mais qui ont été admises à introduire une demande d'asile en France à défaut que leur transfert vers l'Etat responsable ait pu être assuré.

L'année 2021 confirme la première place qui est celle de l'Afghanistan au sein de la demande d'asile depuis 2018, avec 12 500 premières demandes. Les opérations d'évacuation d'Afghans - agents de droit local ayant collaboré avec les autorités françaises et autres personnes particulièrement menacées - dans le contexte de la prise du pouvoir par les talibans ont accentué cette prééminence.

Suivent la Côte d'Ivoire (5 300 premières demandes d'asile), le Bangladesh (5 100), la Guinée (4 600) et la Turquie (4 500).

L'activité décisionnelle de l'OFPPRA, dont les moyens ont été significativement renforcés, a atteint en 2021 un niveau historiquement élevé, malgré la persistance de contraintes liées à la crise sanitaire. C'est ainsi que **près de 140 000 décisions ont été rendues**, soit une augmentation de 55 % par rapport à l'année précédente.

Ce haut niveau d'activité a permis de réduire très fortement le nombre de demandes en instance, qui avait culminé à près de 90 000 en octobre 2020 et a été ramené à 49 500 en fin d'année 2021. Le délai moyen de traitement s'établit à 8,6 mois sur l'ensemble de l'année ; la réduction et le rajeunissement du stock de dossiers en instance permettent d'anticiper une baisse rapide de celui-ci en 2022.

En outre, les actions extérieures de l'Ofpra ont connu une forte reprise avec 80 missions de protection menées hors les murs de Fontenay-sous-Bois durant l'année : 50 missions d'instruction se sont déroulées en France métropolitaine (Bordeaux, Lille, Lyon, Metz, Strasbourg, etc.) et outre-mer, avec une attention particulière portée à Mayotte où l'Ofpra s'est rendu à six reprises ; 30 missions ont été accueillies à l'étranger, soit 21 missions de réinstallation (Égypte, Jordanie, Liban, Rwanda, Cameroun, etc.) et neuf missions de relocalisation (Grèce et Italie).

Enfin, le taux de protection, qui consiste à rapporter les décisions d'octroi d'une protection (statut de réfugié ou protection subsidiaire) à l'ensemble des décisions prises au cours de l'année par l'établissement, s'établit à 25,7 % à l'Ofpra (+ 2 points par rapport à l'année 2020).

Missions du CADA

- ◆ Accueil et hébergement ;
- ◆ Accompagnement administratif, social, médical et juridique ;
- ◆ Scolarisation des enfants et mise en place d'activités socioculturelles au profit des résidents ;
- ◆ Gestion de la sortie de l'établissement CADA.

Gestion de l'activité

Nombre d'entrées réalisées sur l'année 2021 au CADA : 18 ménages.

L'ensemble de l'accompagnement CADA représente 34 dossiers administratifs.

Enfin, 1 556 entretiens ont été réalisés durant l'an-

née 2021 : 1 058 au bureau et 498 au domicile des usagers.

Situation administrative

11 ménages ont obtenu une protection soit 38 personnes (enfant compris). 9 ménages ont obtenu la protection conventionnelle et 2 ménages la protection subsidiaire.

3 ménages ont été déboutés, dont 1 ménage reparti volontairement dans son pays.

Sorties

L'année 2021 a été marquée par la sortie du dispositif de 10 ménages soit 40 personnes.

5 ménages ont intégré notre CPH, 1 ménage est entré en IML, 1 ménage est entré en HLM, parmi les 3 déboutés 1 est reparti au pays et les deux autres se sont rapprochés d'un réseau amical.

L'activité 2021

	2021
Familles	34
Personnes	115

En 2021, le CADA a accompagné 115 personnes de toutes compositions familiales : femme seule avec ou sans enfant, homme seul, couple avec ou sans enfant. Les orientations ont été prononcées par le Dispositif National d'Accueil des demandeurs d'asile : orientations nationales 100% pour le CADA.

Le taux d'occupation sur le CADA sur l'année 2021 a été de 98%.

L'accueil et l'accompagnement social

Dès la mise en œuvre de l'établissement, l'équipe du CADA a encouragé les accueillis à être plus autonomes, en rendant l'attente active.

Ateliers/Animations collectifs

Des interventions collectives ont été proposées tout au long de l'année, Les thématiques abordées émanaient en partie des souhaits et besoins des usagers.

En 2021, des cours d'alphabétisations ont été proposées tous les jours de la semaine. Nous avons égale-

ment poursuivi et développé l'action complémentaire pour les étrangers et les personnes ayant obtenu une protection de la France. Il s'agit d'une Formation Linguistique à Visée Professionnelle, intégrant une action d'apprentissage et de remise à niveau du Français, d'accès à la citoyenneté et de technique de recherche d'emploi. A terme, il s'agit également de permettre aux usagers de passer le DILF / DELF.

Une coordinatrice formatrice pour adultes et un enseignant, diplômé Formateur FLE, ont encadré le dispositif et ont accompagné les interventions des 30 bénévoles en proposant une coordination pédagogique interne et une méthodologie partagée.

D'autre part, des ateliers collectifs ont été mis en place au cours de l'année ; ils ont été co-animés par une volontaire en service civique et les travailleurs sociaux.

Au nombre de 9 en 2021, ils ont abordé les thèmes suivants : gestion des énergies (1 atelier), 1 atelier sur la recherche de logement dans le cadre de la sortie du CADA, 2 ateliers sur l'alimentation et 3 ateliers pour les enfants autour de confection d'objet (masques, œuf pour Pâques, sapin de Noël.) et 2 ateliers de visite de la ville.

De la même façon, 3 après-midis « café-rencontre » ont été proposés en 2021. Il s'agit de permettre la création de lien social entre les familles, des échanges autour des cultures et des pratiques, la découverte des traditions culinaires françaises.

Le public du CADA est toujours demandeur et à la recherche d'activités pour sortir de cette position d'attente. Afin de répondre aux sollicitations, l'équipe a orienté plusieurs résidents vers les structures de droit commun (associations, services, clubs de sports.).

L'interprétariat

Sur les 115 personnes présentes en 2021, 112 étaient non francophones.

Durant l'année écoulée nous avons fait appel à des interprètes en russe, ukrainien, en afghan, en irakien ... Nous les sollicitons lors de l'accueil des personnes au CADA pour leur présenter le service et nos missions dans une langue qui leur est familière, pour leur faciliter la compréhension des textes (conformément à la réglementation) et permettre une compréhension mutuelle nécessaire à un accompagnement efficace.

Ils interviennent également lors des différentes

phases de la procédure de demande d'asile à savoir :

- ◆ Aide au récit avec le travailleur social pour la demande OFPRA ou le recours CNDA.
- ◆ Compréhension de la décision de l'OFPRA et celle de la CNDA par les usagers.
- ◆ Participation aux synthèses scolaires avec le référent afin de permettre aux parents de s'impliquer dans le parcours d'apprentissage de leur(s) enfant(s) et à l'enseignant de dialoguer avec les représentants légaux de l'enfant.
- ◆ Accompagnement vers le corps médical : les services hospitaliers ne disposant pas, pour la plupart, d'un interprète, nous pouvons être amenés à accompagner l'utilisateur physiquement. Cette intervention permet de rassurer l'utilisateur dans le cadre d'une pathologie lourde même si cette situation reste occasionnelle.

Accompagnement scolaire des enfants de 3 à 18 ans

L'équipe du CADA apporte de l'aide aux familles pour accomplir les démarches liées à la scolarisation obligatoire des enfants entre trois et seize ans.

En 2021, 61 enfants ont été ainsi accueillis et scolarisés en école maternelle (25), en école primaire (15), en collège (11) et en lycée (10).

Partenariats

Durant l'année 2021, outre les solutions proposées en interne par les différents services de l'association (insertion, hébergement, logement, Promosoins,) l'établissement a consolidé et développé de nombreux partenariats.

Ainsi s'est poursuivi le partenariat avec la CPAM du Var visant à faciliter l'accès aux droits pour les demandeurs d'asile. Nous avons également consolidé les partenariats existants, par des rencontres professionnelles avec les services du Conseil Départemental (UTS, UPS), les services du SIAO (115, commission cas complexes), la PASS de l'Hôpital d'Hyères, les partenaires du logement et de l'hébergement (ADOMA, API Provence), de l'insertion professionnelle (FRAT, E2C, Sendra) ... Un partenariat avec le PRE de la ville

d'Hyères a également été mis en œuvre.

Le CADA a également pu mettre en place un partenariat avec l'association FTDA afin que les usagers puissent bénéficier d'entretiens avec des psychologues bénévoles. Une convention a aussi été signée avec la CAF.

Provenance des personnes hébergées en 2021

Pour le CADA, voici la répartition des 34 ménages selon leur origine géographique : Nigéria 9 ménages ; Russie 6 ménages ; Afghanistan 5 ménages ; Arménie 1 ménage ; Guinée 1 ménage ; Iran 1 ménage ; Tunisie 1 ménage ; Irak 1 ménage ; Venezuela 1 ménage ; Côte d'Ivoire 1 ménage ; Albanie 1 ménage ; Somalie 1 ménage ; Géorgie 1 ménage ; Cameroun 1 ménage ; Colombie 1 ménage ; Congo 1 ménage ; Erythrée 1 ménage.

Procédure de sortie

La gestion des sorties est un objectif réglementaire pour les CADA.

L'hébergement en CADA et HUDA étant temporaire, la sortie est abordée dès le début de la prise en charge et les conditions mentionnées dans le contrat de séjour.

Pour les statutaires qui entrent dans le droit commun, le délai de 3 mois pour accéder à un logement dans le parc social demeure impossible à tenir, le traitement des dossiers d'accès aux droits (prestations sociales) nécessitant 4 à 6 mois pour constituer l'ensemble des pièces administratives (livret de famille, acte de naissance, carte de séjour voire le rétablissement des ressources) ; nous restons tributaires de la gestion administrative de l'OFPRA.

Un nombre important de statutaires ont fait le choix de retourner sur le département d'origine, ayant tissé des liens, souvent communautaires, et desquels ils sont restés proches. Il faut saisir régulièrement le SIAO en vue d'orientations appropriées aux différents cas de figure, pour apporter une réponse adaptée.

L'équipe du CADA, quelle que soit la situation administrative du « sortant », s'efforce de le mettre en lien avec des personnes ressources, afin de permettre une transition ou une sortie adaptée avec toutes les

garanties en lien avec la veille sociale en cas de besoin pour les personnes fragilisées. Une majorité de familles déboutées sollicitent le dispositif 115 pour être hébergées afin d'engager d'autres démarches de régularisation (réexamen, ...).

Pour les familles statutaires, un accompagnement est fait pour l'accès au logement et pour l'insertion professionnelle.

Les personnes dont la demande d'asile a fait l'objet d'un rejet définitif sont, à leur demande, maintenues au CADA pour une durée maximale d'un mois à compter de la notification de la décision de rejet de leur demande d'asile.

La sortie des déboutés est un moment difficile, tant pour les intéressés que pour l'équipe socio-éducative. Les délais ont été toutefois systématiquement tenus en 2021. Cependant des ménages ont fait le choix de ne pas sortir du logement. Des mesures en référé utile ont donc été malheureusement appliquées.

Conclusion

Les personnes contraintes à l'exil connaissent des traumatismes graves et présentent une fragilité physique et psychologique qui requiert un accompagnement médico-social et juridique spécifique.

Durant l'année 2021, de nombreuses personnes orientées par l'OFII ne connaissent pas l'agglomération.

Le délai de sortie des statutaires après obtention du statut a été respecté (soit 3 mois après la date de notification, avec renouvellement exceptionnel de 3 mois possible selon situation et instruction administrative).

CPH

32 ménages hébergés en 2021 soit 82 personnes

Le CPH (Centre Provisoire d'Hébergement) est un dispositif d'accueil mis en place pour les bénéficiaires de la protection internationale (soit réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire). Il peut s'agir d'un public sortant de CADA mais aussi de ménages hébergés dans d'autres types de structures d'urgence ou d'hébergements spécialisés. Les orientations sont nationales et effectuées par l'OFII après évaluation sociale. En effet, les bénéficiaires de la protection

internationale orientés vers les CPH sont des personnes étant considérées comme particulièrement vulnérables et en absence d'autonomie.

Depuis 2019 et par convention avec l'Etat, l'association En Chemin gère un CPH d'une capacité de 56 places, réparties dans 18 appartements. L'association loue des appartements en diffus sur le territoire hyérois et y héberge les BPI en famille, ou des personnes isolées en cohabitation. La pratique de la cohabitation a été réfléchiée et encadrée afin de maintenir le plus possible une intimité, tout en permettant une certaine solidarité et rompre l'isolement.

Missions et prestations du CPH

Les missions devant être mises en œuvre par un établissement CPH sont les suivantes

- ◆ L'accueil et l'hébergement
- ◆ L'accès aux droits civiques et sociaux
- ◆ L'accès aux soins et à la santé
- ◆ L'accompagnement vers l'emploi et la formation professionnelle par un projet individualisé
- ◆ L'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne, ainsi que le soutien à la parentalité et à la scolarité
- ◆ L'accompagnement vers le logement autonome et la gestion de la sortie du centre
- ◆ L'accompagnement à la vie sociale et l'insertion dans le tissu social. Un partenariat étroit avec les acteurs intervenant auprès des bénéficiaires pour mobiliser les dispositifs d'insertion de droit commun existant ; l'animation socio-culturelle.
- ◆ L'accompagnement dans l'accès à une formation linguistique dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (CIR).

Gestion de l'activité

En 2021 au CPH : 82 personnes (44 adultes et 38 enfants), soit 32 ménages ont été accompagnés.

Parmi ces ménages, 18 sont entrés en 2021, et 14 étaient déjà présents en 2020.

Situation administrative

Pour le CPH : 32 familles (82 personnes), 5 familles monoparentales, 12 couples, 15 isolés. 22 ménages sont sous protection conventionnelle et 10 ménages sous protection subsidiaire, et 38 enfants rattachés

aux personnes soit 82 personnes.

Sorties

En 2021, 15 ménages sont sortis du CPH, soit 45 personnes, 3 familles monoparentale, 7 personnes isolés et 5 couples avec enfants.

Le relogement en 2021 : sur les 15 familles sorties

- 5 familles en logement social
- 9 familles en logement temporaire (ALT, IML...)
- 1 personne en Foyer Jeune Travailleur
- **Taux de relogement 47%**

Enfin, 1 140 entretiens ont été réalisés durant l'année 2021 : 831 au bureau et 309 au domicile des personnes accueillies.

En 2021, le CPH a accompagné 82 personnes de toutes compositions familiales : femme seule avec ou sans enfant, homme seul, couple avec ou sans enfant. Les orientations ont été prononcées par le Dispositif National d'Accueil des demandeurs d'asile : orientations nationales 100%.

Les places mobilisées dans le cadre du plan de relocalisation ont été très souvent réservées à l'avance (parfois plusieurs semaines/mois, dans l'attente de l'arrivée effective ultérieure). Cela a un impact sur le taux d'occupation, puisque bien que bloquées et réservées officiellement par l'autorité de tutelle, le dispositif DNA n'enregistre la présence effective qu'à l'arrivée du ménage.

Le taux d'occupation sur l'année 2021 a été de 95%.

La durée moyenne de séjour sur le dispositif en 2021 est de 365 jours, ce qui correspond à peu près à 12 mois d'accompagnement. Nous avons constaté en 2021 une augmentation minime de la durée de séjour. Cela s'expliquant par le fait que nous avons accueilli plus de jeunes de moins de 25 ans sans ressources stables, ce qui est un frein au relogement. D'autre part, nous avons également constaté un allongement des délais d'obtention de titres de séjour, ce qui a pour effet d'augmenter les délais d'ouverture de droits au RSA.

L'accueil et l'accompagnement social

Dès la mise en œuvre de l'établissement, l'équipe du CPH a encouragé les accueillis à être plus autonomes,

en rendant l'attente active.

L'équipe du CPH s'efforce d'orienter son dispositif animation vers le projet global et transversal d'En Chemin, notamment avec le concours des services civiques et des bénévoles.

Les résidents du CPH ont pu participer à des fêtes périodiques : fête de fin d'année pour enfants et pour adultes. Plusieurs actions collectives ont été menées avec les résidents autour de sorties organisées par le service animation.

Le public du CPH est toujours demandeur et à la recherche d'activités pour sortir de cette position d'attente. Afin de répondre aux sollicitations, l'équipe a orienté plusieurs résidents vers les structures de droit commun (associations, services, clubs de sports...).

Sur les 32 ménages accompagnés en 2021, 12 personnes sont en chantiers d'insertion et 3 en emploi.

Ateliers/Animations collectives

Des interventions collectives ont été proposées tout au long de l'année, mobilisant les travailleurs sociaux et services civiques. Les thématiques abordées émanaient en partie des souhaits et besoins des usagers. Au nombre de 3 en 2021, elles ont abordé les thèmes suivants : gestion des énergies (2 ateliers), 1 atelier sur la recherche de logement dans le cadre de la sortie du CPH. 4 ateliers d'activités ont aussi été proposés aux enfants (confections de masques, d'œufs pour Pâques, de déguisements, de décorations de Noël...). Quatre ateliers culinaires ont aussi été organisés.

En 2021, nous avons proposé tous les jours de la semaine des cours d'alphabétisation. Nous avons également poursuivi et développé l'action complémentaire pour les étrangers et les personnes ayant obtenu une protection de la France. Il s'agit d'une Formation Linguistique à Visée Professionnelle, intégrant une action d'apprentissage et de remise à niveau du Français, d'accès à la citoyenneté et de techniques de recherche d'emploi. A terme, il s'agit également de permettre aux usagers de passer le DILF / DELF.

Un enseignant, diplômé Formateur FLE, a encadré le dispositif et s'est rendu disponible pour les bénévoles en proposant une coordination pédagogique interne et une méthodologie partagée.

Le public du CPH est toujours demandeur et à la recherche d'activités pour sortir de cette position d'at-

tente. Afin de répondre aux sollicitations, l'équipe a orienté plusieurs résidents vers les structures de droit commun (associations, services, clubs de sports.).

L'interprétariat

La quasi-totalité des personnes présentes en 2021 étaient non francophones. 3 familles étaient francophones (tunisienne, guinéenne, camerounaise).

Durant l'année écoulée, nous avons fait appel à des interprètes en oromo, tigrigna, dari, pachto, arabe du Soudan, iranien, géorgien, russe, arabe de Syrie, mongol, ukrainien ... Nous les sollicitons lors de l'accueil des personnes au CPH pour leur présenter le service et nos missions dans une langue qui leur est familière, pour faciliter la compréhension des textes (conformément à la réglementation) et permettre une compréhension mutuelle nécessaire à un accompagnement efficace.

L'appel à un interprète permet également aux parents de participer aux synthèses scolaires avec le référent : ils peuvent ainsi s'impliquer dans le parcours d'apprentissage de leur(s) enfant(s), et l'enseignant peut dialoguer avec les représentants légaux de l'enfant.

Accompagnement vers le corps médical : les services hospitaliers ne disposant pas, pour la plupart, d'un interprète, nous pouvons être amenés à accompagner l'utilisateur physiquement. Cette intervention permet de rassurer l'utilisateur dans le cadre d'une pathologie lourde même si cette situation reste occasionnelle.

Accompagnement au projet logement (droits et devoirs du locataire, épargne, ouverture compteur énergie, assurance habitation...).

Accompagnement scolaire des enfants de 3 à 18 ans

L'équipe du CPH apporte de l'aide aux familles pour accomplir les démarches administratives liées à la scolarisation obligatoire des enfants entre six et seize ans.

En 2021, 38 enfants ont été ainsi accueillis et 36 d'entre eux ont été scolarisés : 2 en crèche, 9 en maternelle, 15 en primaire, 6 au collège et 4 au lycée.

Partenariats

Durant l'année 2021, outre les solutions proposées en interne par les différents services de l'association (insertion, hébergement, logement, Promosoins, ...) l'établissement a consolidé et développé de nombreux partenariats.

Ainsi, s'est poursuivi le partenariat avec la CPAM du Var visant à faciliter l'accès aux droits pour les bénéficiaires de la protection subsidiaire et les réfugiés. Nous avons également consolidé les partenariats existants, par des rencontres professionnelles avec les services du Conseil Départemental (UTS, UPS), les services du SIAO, la PASS de l'hôpital d'Hyères, les partenaires du logement et de l'hébergement (ADOMA, API Provence), de l'insertion professionnelle (FRAT, E2C, Sendra, ADFIC) ... Un partenariat avec le PRE (Programme de Réussite Educative) de la ville d'Hyères a également été mis en œuvre.

De plus, nous avons travaillé en lien avec les bailleurs sociaux (Eriila, Logis Familial Varois, Var Habitat) pour que les personnes puissent accéder un logement autonome et pérenne. Une convention a aussi été signée avec la CAF.

Provenance des personnes hébergées en 2021

Les 32 ménages hébergés en CPH étaient ressortissants de 16 pays différents.

Voici la répartition en nombre de ménages selon leur origine géographique : Afghanistan 9 ménages ; Géorgie 4 ménages ; Syrie 3 ménages ; Erythrée 3 ménages ; Irak 2 ménages ; Nigeria 2 ménages ; Soudan 1 ménage ; Tchad 1 ménage ; Lybie 1 ménage ; Guinée 1 ménage ; Tunisie 1 ménage ; Cameroun 1 ménage ; Congo 1 ménage ; Venezuela 1 ménage ; Bangladesh 1 ménage.

Procédure de sortie

La gestion des sorties est un objectif réglementaire pour le CPH. L'hébergement en CPH étant temporaire, soit 9 mois renouvelables 3 mois, la sortie est abordée dès le début de la prise en charge et les conditions mentionnées dans le contrat de séjour. Pour les ménages hébergés, le délai de prise en charge en CPH pour accéder à un logement dans le parc social demeure impossible à tenir, le traitement des dossiers d'accès aux droits (prestations sociales) nécessitant 4 à 6 mois pour constituer l'ensemble des pièces admi-

nistratives (livret de famille, acte de naissance, carte de séjour voire le rétablissement des ressources). Nous restons tributaires de la gestion administrative de l'OFPRA. De plus, se rajoute la difficulté financière, car pour accéder à un logement pérenne les ménages doivent constituer une épargne. Un travail est fait en ce sens-là. De même, la barrière de la langue rajoute une difficulté dans le parcours de l'insertion sociale et professionnelle des ménages.

Réinstallés

250 entretiens, 9 ménages accompagnés soit 29 personnes

La réinstallation consiste pour le HCR (Haut-Commissariat aux Réfugiés) à identifier des réfugiés depuis un pays de premier asile où ils recherchent une protection mais ne peuvent rester de manière durable, et à permettre leur accueil dans un pays tiers qui accepte de les recevoir et de leur octroyer un statut de séjour permanent sur son territoire.

Conformément à ses engagements internationaux dans le cadre du régime d'asile européen commun et de sa coopération avec le HCR, la France accueille chaque année sur son territoire des ressortissants de pays tiers en besoin de protection à travers la mise en œuvre des programmes de réinstallation.

Dans le cadre de ces programmes, des missions de l'OFPRA sont organisées dans les pays de premier asile pour sélectionner les personnes vulnérables qui seront reconnues réfugiées ou protégées subsidiaires à leur arrivée en France. Puis, le Ministère de l'Intérieur français organise leur arrivée en France et leur prise en charge pendant un an pour faciliter leur intégration. Cette prise en charge est assurée par un opérateur qui organise l'accès au logement et un accompagnement global pendant 12 mois. Dès leur arrivée en France, les personnes sont bénéficiaires de la protection internationale.

Accompagnement, missions et prestations

L'accompagnement social global est mis en place dès l'arrivée du ménage, afin de permettre un repérage rapide et une bonne connaissance de la commune (repérage des lieux ressources pour les soins, écoles, supermarchés, accès à la téléphonie...).

De la même façon, une aide transitoire est mise en

place pour les dépenses courantes (premiers loyers, frais de subsistance).

L'accompagnement social global des réinstallés permet une prise en charge individuelle, l'établissement d'un diagnostic administratif et des réponses adaptées, de procéder à l'ouverture des droits et à l'ouverture d'un compte bancaire. Il permet également un accès et une prise en charge des soins. L'évaluation de la situation sanitaire est faite le jour de l'arrivée, avec orientation vers la PASS d'Hyères ou un médecin traitant et/ou une orientation vers des médecins spécialistes si nécessaire. Les enfants présents sont rapidement scolarisés.

Des ateliers d'alphabétisation sont proposés tout au long de l'année. La mise en relation avec l'OFII est réalisée rapidement à l'arrivée en vue de la signature d'un CIR et d'une évaluation linguistique.

Un accompagnement pour l'insertion professionnelle avec bilan de compétences est réalisé pour chaque réinstallé afin d'identifier ses potentiels et de l'orienter vers les dispositifs, les formations ou les employeurs adaptés à sa situation.

Des activités socio-culturelles sont également accessibles : elles sont de plusieurs ordres mais ont toutes en commun la volonté de dépasser l'occupationnel pour accompagner les usagers vers une autonomisation et une insertion.

Enfin, un soutien à la parentalité est proposé : la présence d'une psychologue et l'accès à des groupes de parole et d'ateliers collectifs permettent de contribuer à renforcer les rôles parentaux.

En tout état de cause, l'accompagnement est renforcé durant les premières semaines avec de nombreuses visites à domicile.

Sur le plan pratique, les bénéficiaires se voient fournir à leur entrée un kit alimentaire, un kit d'hygiène, des vêtements adaptés à la saison ; les logements sont équipés de machine à laver.

Bilan 2021

Nous avons accompagné 29 personnes, soit 9 ménages, de nationalité congolaise, centre africaine, syrienne et venant de camps de réfugiés au Liban, en Egypte, Rwanda et en Turquie. Ces 9 ménages ont été accueillis dans 9 logements distincts issus du parc privé locatif et avec possibilité d'accès à l'intermédiation locative ou des baux glissants. L'ensemble des loge-

ments est situé à Hyères.

1 travailleur social est en charge de ce dispositif.

Sur l'année 2021, 4 ménages ont été relogés :

2 ménages ont été attributaires de HLM

1 ménage a accédé en bail glissant à une résidence sociale

1 ménage est parti pour des raisons professionnelles hors département et dans le parc privé.

Formation linguistique

55 participants

Le projet vise à apporter des réponses de manière complémentaire et cohérente aux publics concernés, qui cumulent à la fois des difficultés liées aux savoirs de base et d'insertion sociale et professionnelle.

Cette action est destinée aux personnes nouvellement arrivées sur le territoire français (soit primo-arrivantes) et a pour objectif de préparer les usagers qui ne maîtrisent pas encore correctement la langue française, les valeurs de la République et européennes et l'outil informatique, aux diplômés du DILF (diplôme initial de langue française) ou du DELF (diplôme d'études en langue française).

Les ateliers sont organisés par niveaux de compréhension de la langue. Un test de niveau est proposé dès l'orientation du public. Le rythme des séances est de 4 séances par semaine pour une session d'une durée de 100 heures, soit environ 3 mois (groupes de 15 personnes maximum avec des entrées et sorties permanentes).

Le projet se déroule en 4 phases : remise à niveau linguistique par des ateliers d'alphabétisation ; accès aux droits, citoyenneté et vie pratique ; actions d'accompagnement vers l'emploi et techniques de recherche d'emploi ; atelier Internet.

Tout comme en 2020, nous avons adapté notre fonctionnement à la crise sanitaire, dans le respect des préconisations, en proposant des interventions à distance chaque fois que possible ou en dédoublant les groupes. Les ateliers ont lieu à Hyères et à Cuers : les publics du CPH, mais aussi de l'HUDA, sont grandement concernés par cette action et y participent activement.

Les résultats

Nous avons accompagné, grâce à cette action, 55 personnes différentes, se décomposant comme suit :

- hommes : 28, dont 13 signataires du CAI/CIR
- femmes : 27, dont 9 signataires du CAI/CIR
- moins de 25 ans : 6, dont 3 signataires du CAI/CIR

100% des bénéficiaires sont primo-arrivants.

L'un des objectifs de l'action est l'insertion professionnelle des primo-arrivants. 9 personnes sont en sortie positive à l'issue de leur parcours, soit 16% : en formation et en emploi.)

UPE2A

39 bénéficiaires

Cette « Classe Passerelle », mise en place au Lycée Cisson à Toulon, accueille 30 jeunes âgés de 16 à 18 ans, non ou peu scolarisés antérieurement, peu ou pas francophones, non pris en charge par l'Education Nationale dans un parcours «traditionnel» (non soumis à l'obligation scolaire).

Au total sur l'année civile 2021, ce seront 39 jeunes bénéficiaires, dont 5 filles, en file active pour l'action Classe Passerelle. Au-delà de l'accompagnement proposé autour des prérequis linguistiques, scolaires et sociaux nécessaires afin de permettre à chacun une possibilité d'insertion tant sociale que professionnelle, il est prévu de renforcer les axes citoyenneté et laïcité. Au regard des derniers événements nationaux et du contexte général autour des flux migratoires, de cette « gestion » et de la prise en charge de ce public, cette action « Classe Passerelle » demeure plus encore primordiale. Il était inscrit dans le programme des interventions autour des dangers des réseaux sociaux (« Fake news », complotisme – conspiration d'individus - de groupes, droits et devoirs au regard de la loi de ce que l'on peut ou pas diffuser, relayer...) mais aussi au niveau de la laïcité (explication), lutte contre le radicalisme, l'acceptation des règles de la république Française sont autant de sujets qui seront abordés et discutés. La prévention et l'éducation restent essentielles, impératives auprès de ce public à risques.

Résultats – Orientations :

15 jeunes ont pu présenter le PSC1 et l'obtenir.

8 inscrits au CFG (certificat de Formation Générale) : 8 Admis.

11 inscrits au DELF A2 (Diplôme Enseignement de Langue Française) : 10 ont été reçus.

La majorité des jeunes s'est orientée à la sortie du dispositif vers l'apprentissage – CFA.

4 ont été autorisés à redoubler le dispositif UPEAA (arrivée tardive dans la classe et/ou niveau trop faible) : 2 ont été orientés vers le Lycée Claret et 2 sont restés au lycée Cisson.

Partenaires :

CASNAV (tests de niveaux – Orientations vers UPEAA)
 – Comité départemental d'éducation à la Santé (CO-DES) (séances d'animation autour de l'alimentation, vie affective et sexuelle, les conduites à risques...)
 – Protacc (prévention PSC1 « premiers gestes – premiers secours ») - Hôtel des Arts et l'Opéra de Toulon (médiation culturelle).

Pays d'origine :

Il s'agit d'élèves peu ou pas scolarisés antérieurement, peu ou pas francophones, originaires des pays suivants : Afghanistan ; Bangladesh ; Turquie ; Algérie ; Tunisie ; Côte d'Ivoire ; Pakistan ; Arménie ; Gambie ; Soudan ; Bosnie.

5

PARENTALITE

Détail des chiffres du Pôle Parentalité /Protection en 2021

182 parents et 256 enfants accompagnés

Plateforme pour femmes victimes de violences

- 1 014 passages
- 104 femmes et 154 enfants

Logements pour femmes victimes de violences

- 18 mères et 29 enfants
- 18 séjours

Appartement parental

- 21 parents et 52 enfants
- 74 séjours
- 32 séances

Café des parents

- 39 parents et 21 enfants
- 21 séances
- 82 participations

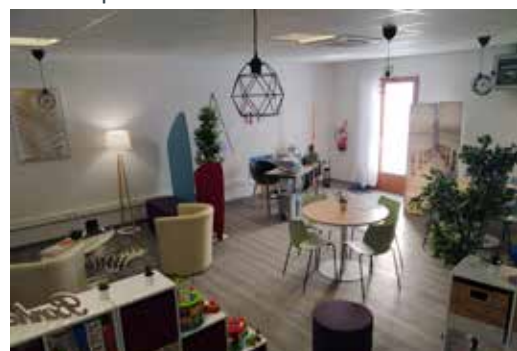
Plateforme d'accompagnement global des FVV

104 femmes et 154 enfants accompagnés

La plateforme est un lieu de transition et d'échanges qui permet d'accueillir, d'informer et d'orienter les femmes victimes de violences conjugales avec ou sans leurs enfants. Ce lieu où la convivialité est de rigueur accueille toutes les femmes de façon inconditionnelle, gratuite et anonyme tous les jours de la semaine de 9h30 à 16h30 non-stop. En plus de ces locaux, nous avons ouvert des points relais hebdomadaires dans d'autres territoires. Ils ont permis aux femmes qui ont des difficultés de déplacement de nous rejoindre avec plus de facilité, notamment à Toulon, ville Préfecture, plus accessible en train et en bus.



L'équipe qui compose la Plateforme est constituée d'un travailleur social, d'une psychologue et d'une éducatrice de jeunes enfants ainsi que d'une adulte-relais, qui proposent une aide et un soutien en rompant l'isolement, en informant les femmes sur les droits et dispositifs existants en fonction de la situation, en les orientant vers les acteurs et services spécialisés en matière de soutien et d'accompagnement psychologique, juridique, social et sanitaire. Si besoin, une domiciliation peut-être mise en place.



L'accompagnement social qui y est proposé permet, au sein de la même structure, d'avoir accès à l'information dans un cadre sécurisé, de rompre avec l'isolement et de bénéficier d'une première prise en charge de la situation que la femme rencontre.

L'ensemble des services de l'association sont mobilisés autant que de besoin dans l'intérêt de ces femmes.

Nos partenaires spécialisés dans cette thématique et qui ont été associés à ce projet d'ouverture dès 2021 sont l'AAVIV (association d'aide aux victimes du Var), AVRE (association varoise pour le respect de l'enfant) et le CIDFF (centre d'informations sur les droits des femmes et des familles).

En 2021, les orientations vers la plateforme ont été nombreuses émanant de divers secteurs : social, associatif et judiciaire. Il peut s'agir des intervenants sociaux en Gendarmerie (I.S.G), du CIDFF, de l'AAVIV, de l'ensemble des travailleurs sociaux des différents départements de France, etc...

Au cours de cette année 2021, la plateforme est devenue un partenaire incontournable qui est en mesure de prendre en charge globalement cette dimension avec l'ensemble des partenaires intervenant également sur cette thématique.

Les stats de l'année 2021 :

Nombre de femmes : 104 différentes

Nombre d'enfants différents : 154 enfants

Soit un total de 258 personnes différentes.

Nombre de passages : 1 014 passages.

Logements pour femmes victimes de violences

18 femmes et 29 enfants mis à l'abri

Le dispositif ALT est une action qui a permis la mise à l'abri des femmes victimes de violences conjugales, associée au suivi social global de la plateforme dédiée qui a ouvert le 1er janvier 2021 à Hyères.

Il s'agit de 7 hébergements d'urgence répartis sur 3 communes différentes dont l'association est locataire en titre.

Ces appartements sont meublés avec tout le confort nécessaire à la prise en charge de ces personnes souvent très fragilisées par la situation qu'elles sont en train de vivre.

La mise à l'abri de ce public se fait avec une particularité sur l'une des communes où les hébergements sont proposés. En effet, en-dehors des horaires d'ouverture de la plateforme dédiée aux violences conjugales, la police municipale et le commissariat ont toute latitude d'y positionner une femme et ses enfants les soirs et les week-end dans la mesure où un logement est disponible.

La finalité de ce dispositif est la protection de la femme confrontée à l'auteur des violences conjugales.

Cette action est assurée par un travailleur social situé à Hyères. Ce professionnel assure également des visites à domicile et effectue des démarches administratives en faveur de la sortie des violences conjugales. L'accompagnement proposé permet de dresser un diagnostic approfondi de la situation et des besoins de la personne accueillie dans cet hébergement. Il assure donc un suivi individualisé et personnalisé sur son statut de victime et met en lien la personne accueillie avec les services proposés au sein de la plateforme pour les FVV ainsi que vers les partenaires dédiés FVV.

L'attribution de ces hébergements n'est pas conditionnée au dépôt de plainte et peut se faire via différents partenaires tels que le SIAO- 115 ainsi que l'ensemble des partenaires qui abordent la thématique des violences conjugales : à savoir la Police Municipale de Hyères, la Police Nationale de l'ensemble du Var, les intervenants sociaux en Gendarmerie (I.S.G), le CIDFF, l'AAVIV et l'ensemble des travailleurs sociaux des différents départements de France.

Une fois l'orientation administrative faite, un diagnostic social par téléphone est fait avec la personne orientée afin de vérifier l'éligibilité de la demande et la possibilité de bénéficier de ce dispositif.

Une convention d'occupation et un état des lieux sont signés à l'entrée dans le local pour une durée d'un mois, renouvelable une fois maximum. Aucun renouvellement n'est accordé au cas où l'occupante n'adhère pas à l'accompagnement social mis en place par le travailleur social ou si l'occupante a divulgué l'adresse de l'hébergement.

Les Stats «ALT FVV» de l'année 2021 :

Nombre de femmes mise à l'abri : 14 mères et 4 femmes isolées.

Nombre d'enfants différents : 29 enfants.

Soit un total de 47 personnes mise à l'abri sur l'année 2021.

Durée moyenne du séjour de mise à l'abri pour l'ensemble des hébergements : 1.95 mois.

Nombre de séjours : 18 séjours.

Appartement parental

21 parents et 52 enfants

Ce projet global consiste en la mise à disposition d'un appartement de type T4 aux parents qui ne bénéficient pas de toutes les conditions nécessaires à l'exercice de leur fonction parentale, afin de retrouver un épanouissement en tant que parent. Pour cela, l'association a proposé aux pères et aux mères ayant toujours leur droit parental cet appartement ainsi que deux types de rencontres régulières :

- des groupes de parole animés par une psychologue et une éducatrice de jeunes enfants qui ont favorisé le partage d'expérience, les questions, les réflexions des parents dont le lien a été fragilisé ou perdu avec leur(s) enfant(s) suite à une séparation plus ou moins longue.
- des séances techniques de jeu et de découverte, mettant en avant les outils ludiques, ont été animés par l'éducatrice de jeunes enfants et ont permis de renouer le lien entre le parent et l'enfant, ceci afin de développer une complicité qui contribue à tisser ou renouer du lien et à l'enrichir au fil du temps.

Ces deux aspects, psychologique d'une part avec les groupes de parole et l'aspect «technico - concret» d'autre part avec les séances de jeux et de découverte, ont permis sur du long terme de travailler avec les parents sur la restauration du lien familial perdu en raison de la séparation entre le parent et son ou ses enfants. Ces temps de rencontre se sont déroulés en amont et a posteriori des séjours passés avec son ou ses enfants, ce qui a permis au parent d'être dans de meilleures dispositions. Il a pu ainsi recevoir son enfant dans l'appartement en toute sérénité.

L'association En Chemin a la gestion locative de l'appartement. Celui-ci reste un lieu de vie familial où l'association n'intervient pas lors du séjour de la famille.

Cette action est co-financée par la CAF et par la DDETS (dispositif ALT).

Les Stats «Appartement parental» de l'année 2021 :

Nombre parents différents : 21 parents, soit 18 pères et 3 mères

Nombre d'enfants différents : 52 enfants.

Nombre de séances groupe de paroles, séance animation : 32

Nombre de séjours : 74

Café des parents

39 parents et 21 enfants

Cette action groupe de paroles : «Café des parents, parlons-en Thé serein !» se veut être un espace de réflexion permettant au parent d'être acteur de sa propre solution et ainsi de faire preuve d'autonomie. Pour cela, En Chemin a proposé aux parents qui le souhaitaient des temps de rencontres réguliers dans un appartement facilement accessible autour d'un café, d'un thé et de gâteaux dans un cadre convivial et bienveillant, tout en favorisant l'expression de tous les participants. Ces temps ont été des moments où le parent a pu souffler, se poser et se questionner ou questionner les autres parents sur ses pratiques.

Ce partage d'expérience a permis aux professionnelles d'apporter des conseils et un soutien à la pratique parentale. Elles ont mis en avant les aspects positifs et ont animé l'espace de paroles en proposant des réflexions et interrogations qui ont permis de trouver des solutions et les explorer. Certains besoins exprimés par le parent ont été plus implicites mais néanmoins repérés par les professionnelles, car pour certains parents la culture et les repères éducatifs sont différents du pays d'accueil. Les professionnelles ont constaté ce besoin d'échange et une adaptation des repères éducatifs à la législation française.

Par cette action, elles ont apporté aux parents de nouvelles perspectives sur leur mode éducatif.

Les Stats «Café des parents» de l'année 2021 :

Nombre parents différents : 39 parents, soit 7 pères et 32 mères

Nombre d'enfants différents : 21 enfants dont 5 de plus de 6 ans.

Nombre de séances : 21 séances

Nombre de passages : 82 participations

6

PREVENTION DE LA RECIDIVE

CPCA

1 711 auteurs reçus

La lutte contre les violences conjugales, priorité nationale, est également un enjeu important pour l'association, qui a développé plusieurs actions en ce sens. C'est pourquoi elle s'est portée candidate à un appel à projets visant à mettre en place des lieux de prise en charge des auteurs, qui permettent de traiter la problématique à sa source.

L'association gère depuis fin 2020 le Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales en direct sur le département du Var et par délégation à une association partenaire sur les départements des Alpes-Maritimes et des Bouches-du-Rhône (ressort du TJ de Marseille).

Les objectifs du CPCA sont les suivants :

- S'inscrire dans une optique de prise en charge globale de tout auteur de violences au sein du couple, engagés dans une démarche volontaire ou judiciaire ;
- Viser la réalisation d'un parcours articulé autour de différents modules d'actions (stages / actions de responsabilisation, accompagnement thérapeutique et médical en groupe ou en individuel, accompagnement socio-professionnel...), le cas échéant en lien avec le plan d'accompagnement de la personne mis en œuvre par l'administration pénitentiaire d'insertion et de probation en cas de suivi judiciaire en cours ou, en présentiel, par l'association de contrôle judiciaire socio-éducatif mandatée par l'autorité judiciaire ;
- Inscrire son action en réseau avec les autres CPCA, et notamment contribuer au transfert de connaissances, à la diffusion des bonnes pratiques sur ce champ, à l'établissement de données quantitatives et qualitatives d'activités, en particulier en inscrivant son action dans un travail en réseau : au local, avec les autres centres déployés dans la région et les autres professionnels intervenant sur la thématique ; au national, dans le cadre d'une coordination nationale.

Ce dispositif s'appuie sur un module socle obligatoire constitué de stages de responsabilisation, d'un module complémentaire ayant trait à l'accompagnement psychothérapeutique des auteurs, et d'un dernier module recouvrant l'accompagnement social et socio-professionnel.

Par extension à notre activité existante, nous avons élargi dans le Var, en intégrant à notre prise en charge la possibilité de mise en logement des auteurs. Ainsi, dans le département, 10 logements sont fléchés sur ces publics. Ils permettent, notamment en sortie d'incarcération (post-sentenciel), de mettre en logement ALT un auteur sans solution d'hébergement, ceci afin d'éviter la récidive et de protéger les victimes.

Bilan 2021

En 2021, le CPCA 83, 13 et 06 a reçu au total 1 711 auteurs, se répartissant comme suit :

Département du Var : 664 auteurs

Département des Alpes-Maritimes : 467 auteurs

Département des Bouches-du-Rhône : 580 auteurs

Afin de mettre en œuvre les 3 modules, le CPCA a signé des conventions avec 16 partenaires.

Dans le Var, les associations partenaires du CPCA sont : Addictions France, l'AAVIV, l'AVEF, Avenir 83, AXIS, et Résonances Médiation.

RAPPORT D'ORIENTATION 2022

En 2022, l'association En Chemin poursuivra son développement géographique décidé suite à l'Assemblée Générale de juin 2020.

Ainsi, elle déploiera ses actions sur de nouveaux territoires avec notamment la volonté d'ouvrir de nouvelles places de logements en Intermédiation locative sur Toulon et ses communes limitrophes.

De même, nous souhaitons développer de nouvelles places d'hébergement/logement pour les femmes victimes de violences conjugales sur l'ensemble du territoire varois, des besoins étant également identifiés hors de l'agglomération MTPM.

Sur le Pôle Asile, une demande d'extension du CPH est en instruction car nous souhaitons porter le nombre de places de 56 à 70.

En ce qui concerne le Pôle Insertion Professionnelle, nous avons obtenu l'accord pour ouvrir à Fréjus notre 4^{ème} garage en chantier d'insertion sans doute durant l'été ; 12 postes supplémentaires en CDDI seront alors créés.

Nous ouvrirons 2 auto-écoles supplémentaires en plus de celle de Hyères, l'une ouvrira à La Valette et la troisième à Cuers.

Nous avons répondu fin 2020 à un marché public émis par la DAP (direction de l'administration pénitentiaire) concernant l'EECJPP (extension de l'expérimentation du contrôle judiciaire avec placement probatoire).

Ce dispositif, alternative à l'incarcération, en direction des auteurs de violences conjugales, a vocation à se déployer sur le ressort du tribunal de Draguignan. Il viendrait en parfait complément du CPCA (centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales).

En effet, dans le cadre du CPCA, nos places de logement sont plutôt réservées au post-sentenciel (sortant d'incarcération), alors que sur les 15 places de l'EECJPP, 10 sont réservées au pré-sentenciel (éviction de l'auteur).

Sur ces territoires nouveaux, outre les actions à déployer, il nous faudra mobiliser de nouveaux locaux pour accueillir nos salariés et construire des partenariats avec les structures déjà existantes.

De nouvelles opportunités se présenteront sans doute dans le courant de l'année et chacune d'elles sera étudiée au regard de la cohérence du projet d'En Chemin.

Le Président,
Paul Lambert.